



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

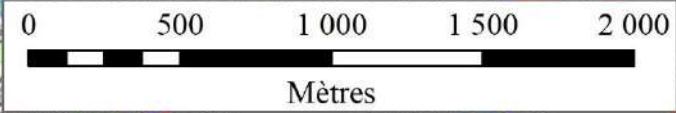
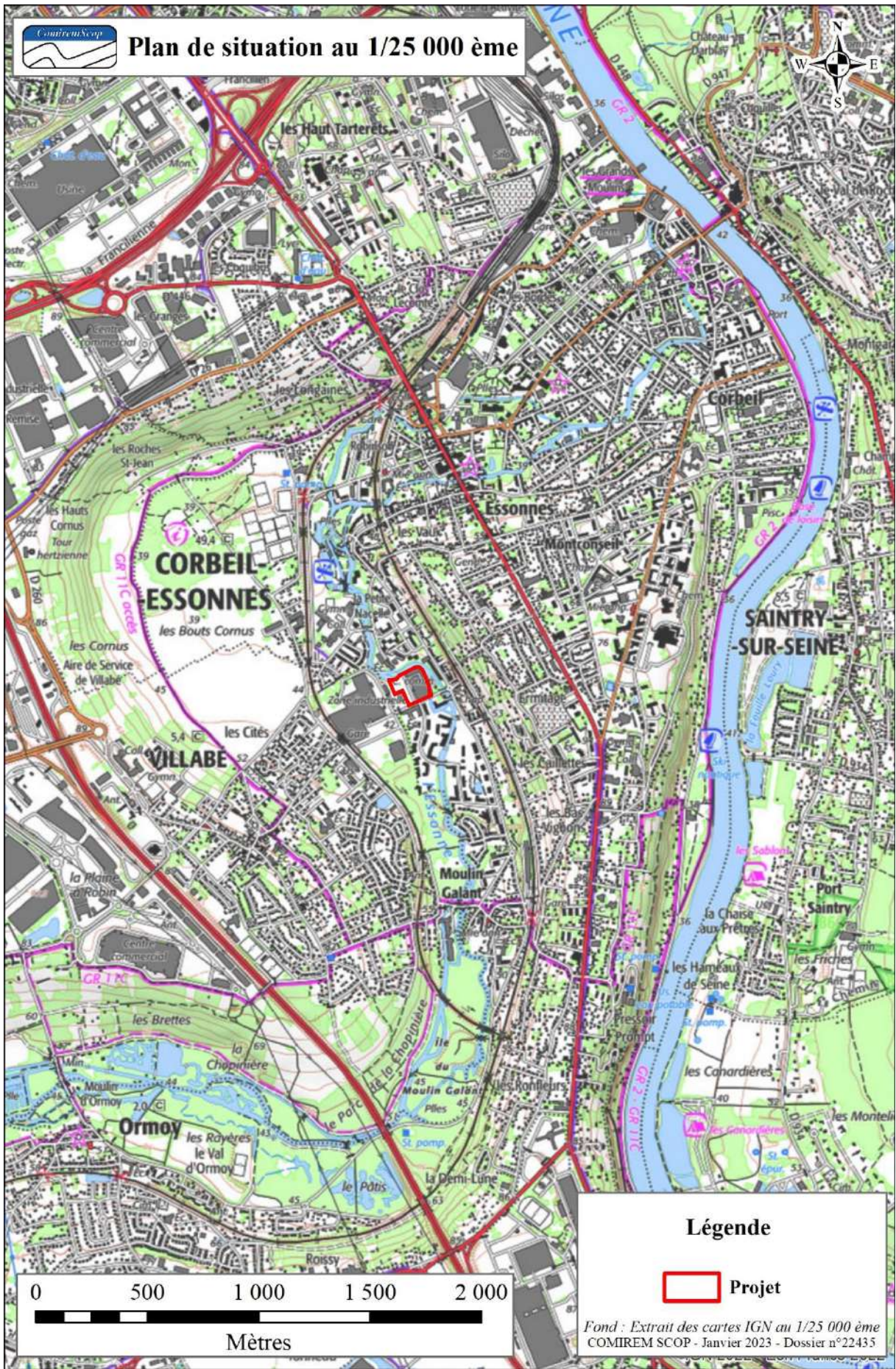
Fait à

le,

Signature



Plan de situation au 1/25 000 ème



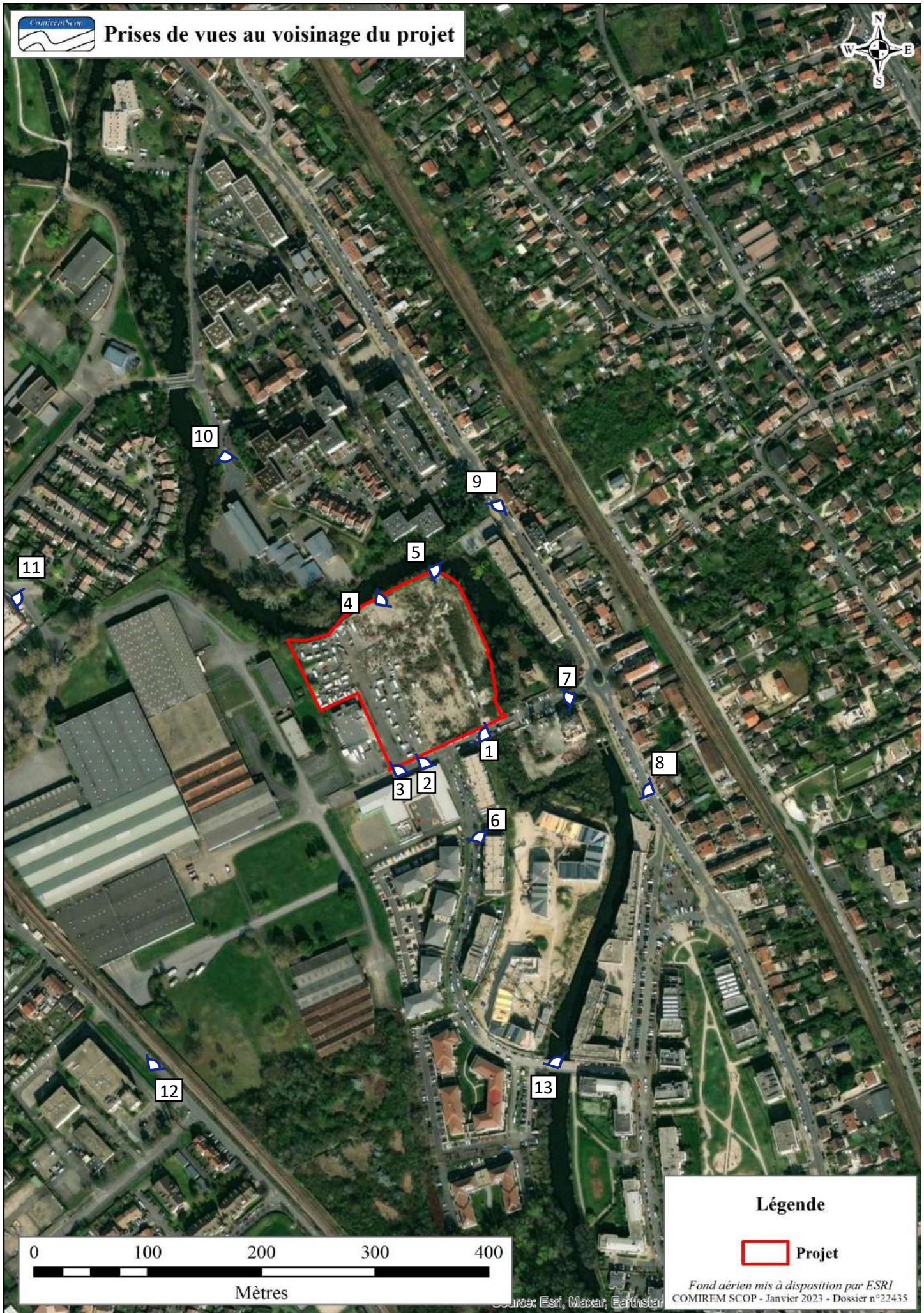
Légende

 **Projet**

Fond : Extrait des cartes IGN au 1/25 000 ème
COMIREM SCOP - Janvier 2023 - Dossier n°22435



Prises de vues au voisinage du projet



Légende

 **Projet**

Fond aérien mis à disposition par ESRI
COMIREM SCOP - Janvier 2023 - Dossier n°22435

Source: Esri, Maxar, Earthstar







Extrait de google street view : septembre 2022



Extrait de google street view : septembre 2022



7

Extrait de google street view : août 2020



8

Extrait de google street view : septembre 2022



9

Extrait de google street view : avril 2018



10

Extrait de google street view : juin 2013



Extrait de google street view : juillet 2022



Extrait de google street view : septembre 2022



13

Google

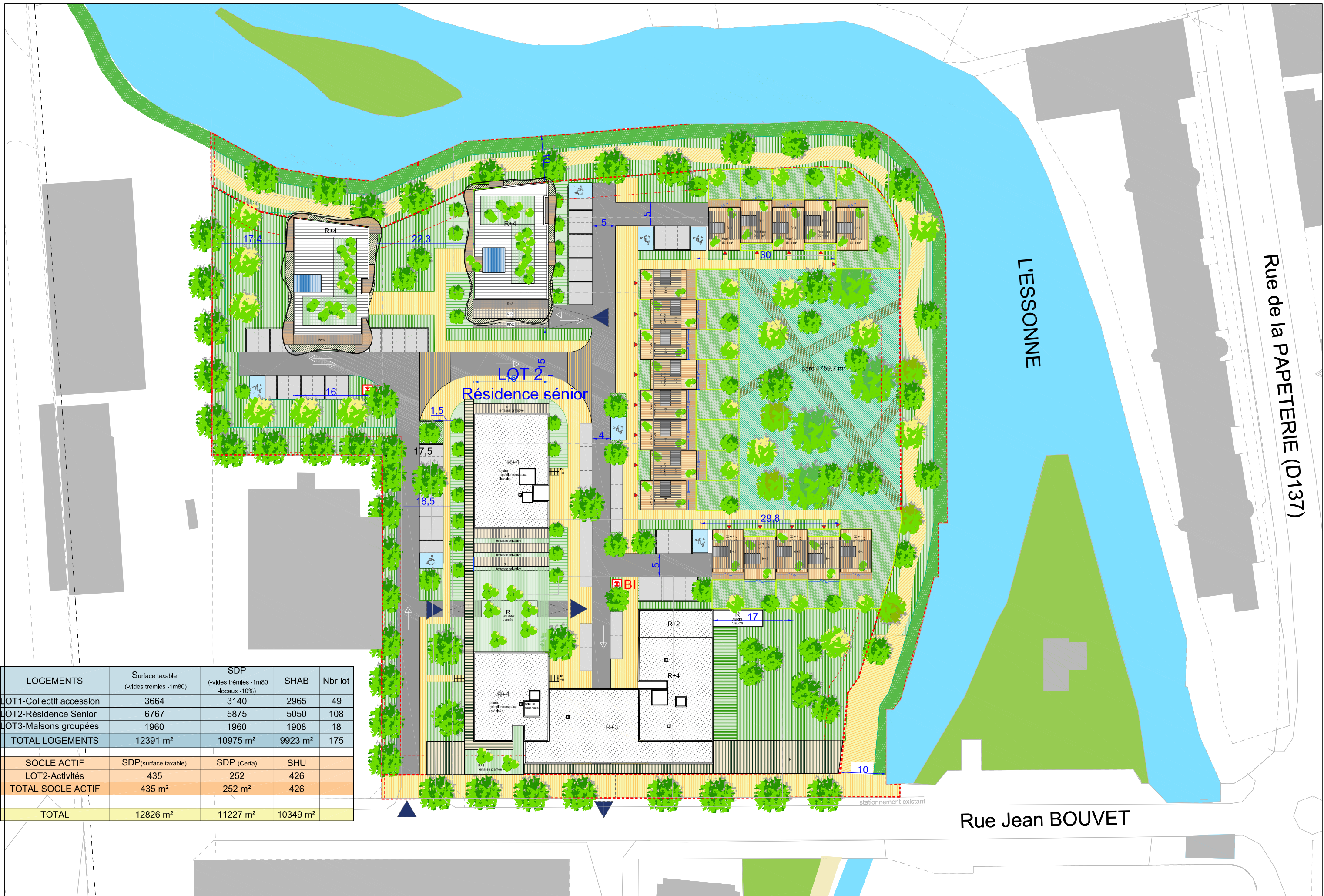
Date de l'image: sept. 2022 © 2023 Google France Conditions Confidentialité

CORBEIL-ESSONNES

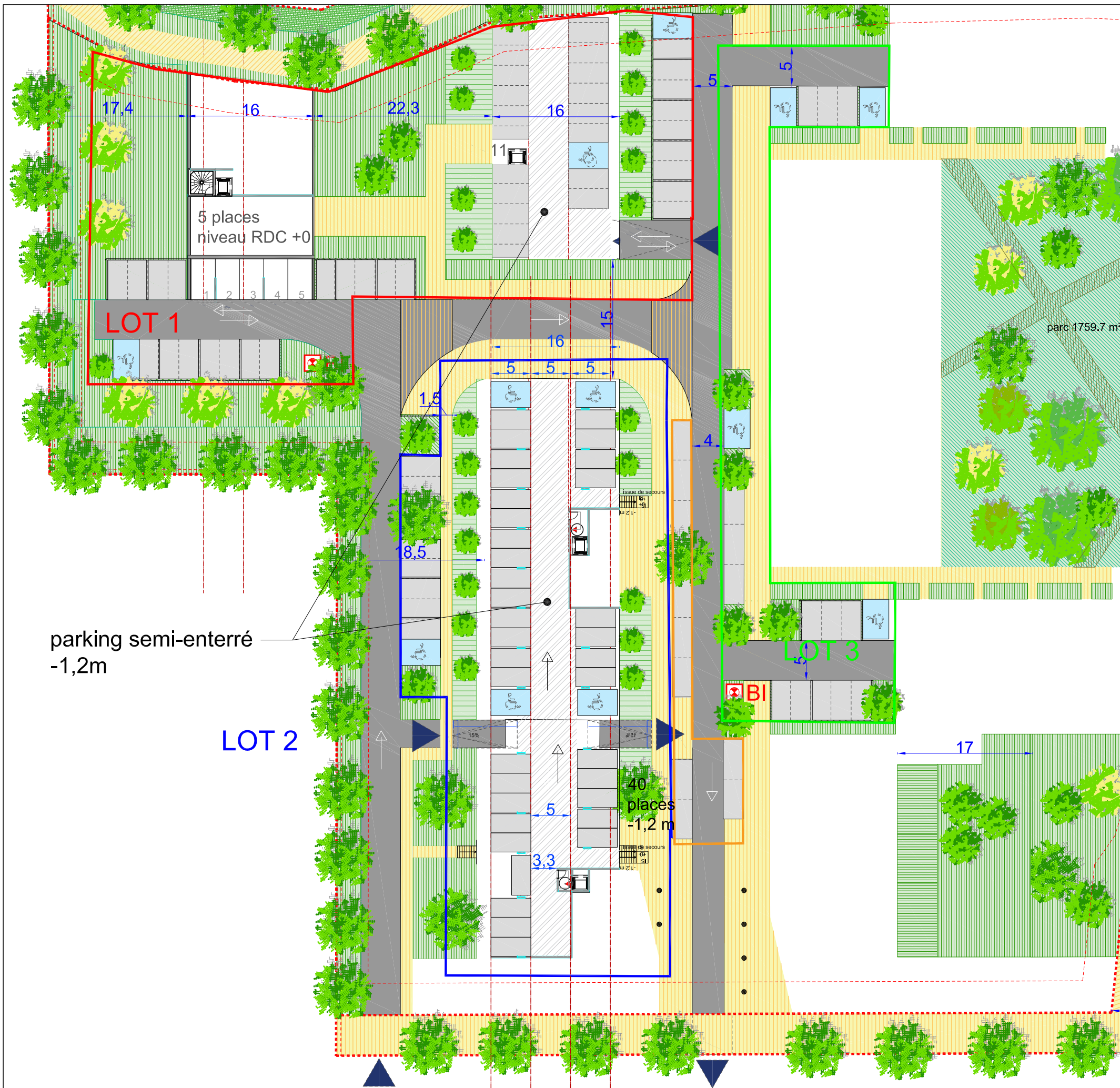
Rue Jean Bouvet/Méandre de l'Essonne

RIVES D'ESSONNE:

un havre urbain



LOGEMENTS	Surface taxable (-vides trémies -1m80)	SDP (-vides trémies -1m80 -locaux -10%)	SHAB	Nbr lot
LOT1-Collectif accession	3664	3140	2965	49
LOT2-Résidence Senior	6767	5875	5050	108
LOT3-Maisons groupées	1960	1960	1908	18
TOTAL LOGEMENTS	12391 m²	10975 m²	9923 m²	175
SOCLE ACTIF	SDP (surface taxable)	SDP (Cerfa)	SHU	
LOT2-Activités	435	252	426	
TOTAL SOCLE ACTIF	435 m²	252 m²	426	
TOTAL	12826 m²	11227 m²	10349 m²	



PARKING			
	SOUS LE BATIMENT	EXTÉRIEUR	TOT
LOT 1-collectifs	23	27	50
LOT 2-résidence senior	40	8	48
LOT 3-maisons		18	18
Activités		10	10
	63	63	126

ACCESSION

1 place par logement (LOT1 50 logements / LOT3 18 logements)

RSS

1 place pour 3 appartements + 12 personnel et visiteurs

108 lgts = 36 + 12 = 48

ACTIVITES

1 place pour 50m² (max 500 m²)

PLU

50% stationnements sur les bâtiments dont les places visiteurs

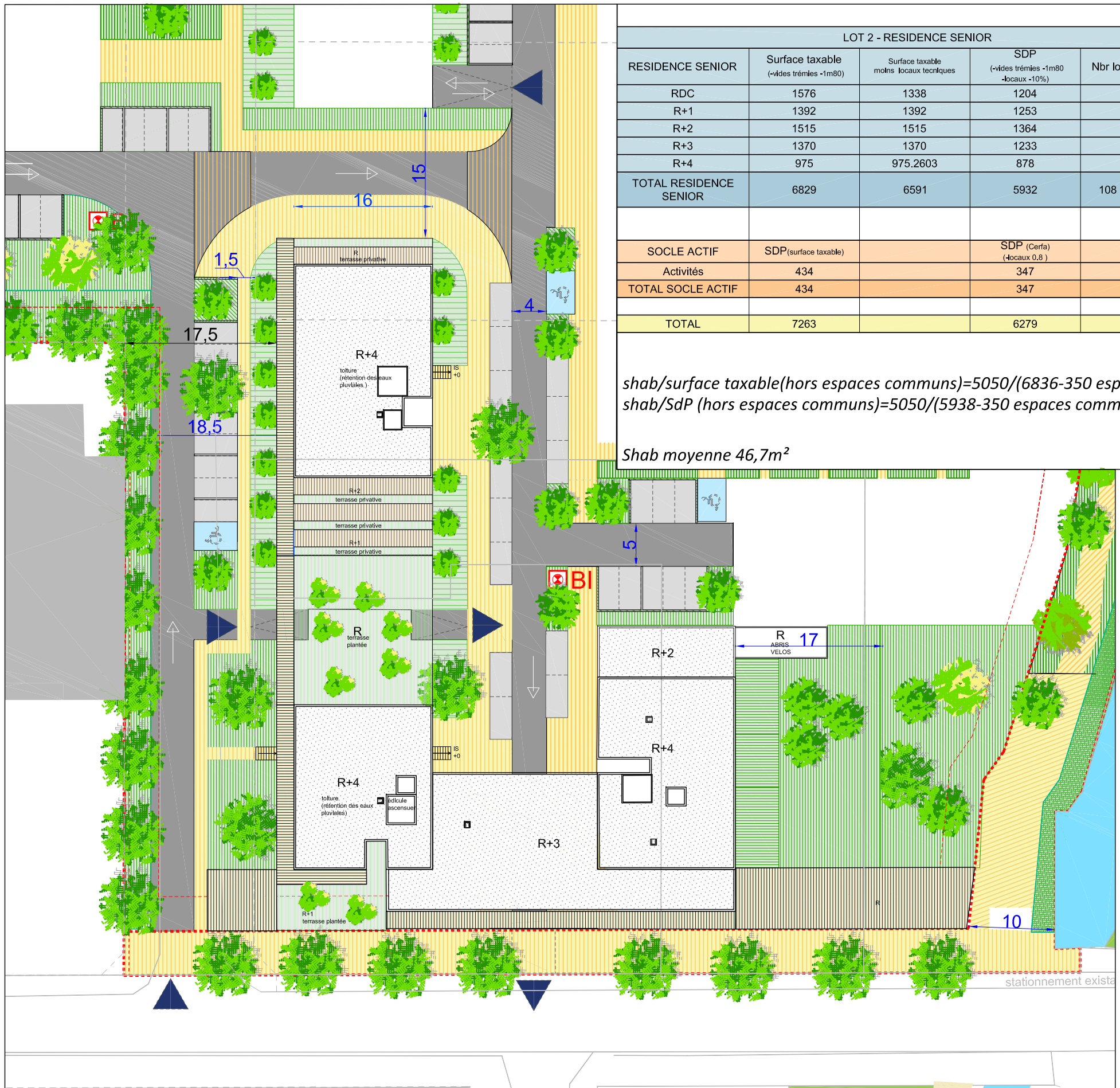
RSS	1pl/5logts: $\frac{110}{5}=$	22
	1pl visiteur/5logts=	22
ACCESSION	0,5pl/logts: $50+18=\frac{68}{2}=$	34
	1pl visiteur/5logts=	14
ACTIVITES	1pl/50m ² =	10
NB PLACES DE PARKING PLU		102

parking semi-enterré
-1,2m

LOT 2

LOT 3

40 places
-1,2 m



LOT 2 - RESIDENCE SENIOR					
RESIDENCE SENIOR	Surface taxable (-vides trémiés -1m80)	Surface taxable moins locaux techniques	SDP (-vides trémiés -1m80 -locaux -10%)	Nbr lot	SHAB
RDC	1576	1338	1204		
R+1	1392	1392	1253		
R+2	1515	1515	1364		
R+3	1370	1370	1233		
R+4	975	975.2603	878		
TOTAL RESIDENCE SENIOR	6829	6591	5932	108	5050

SOCLE ACTIF			
	SDP (surface taxable)	SDP (Ceria) (locaux 0.8)	SHU
Activités	434	347	425
TOTAL SOCLE ACTIF	434	347	425
TOTAL	7263	6279	

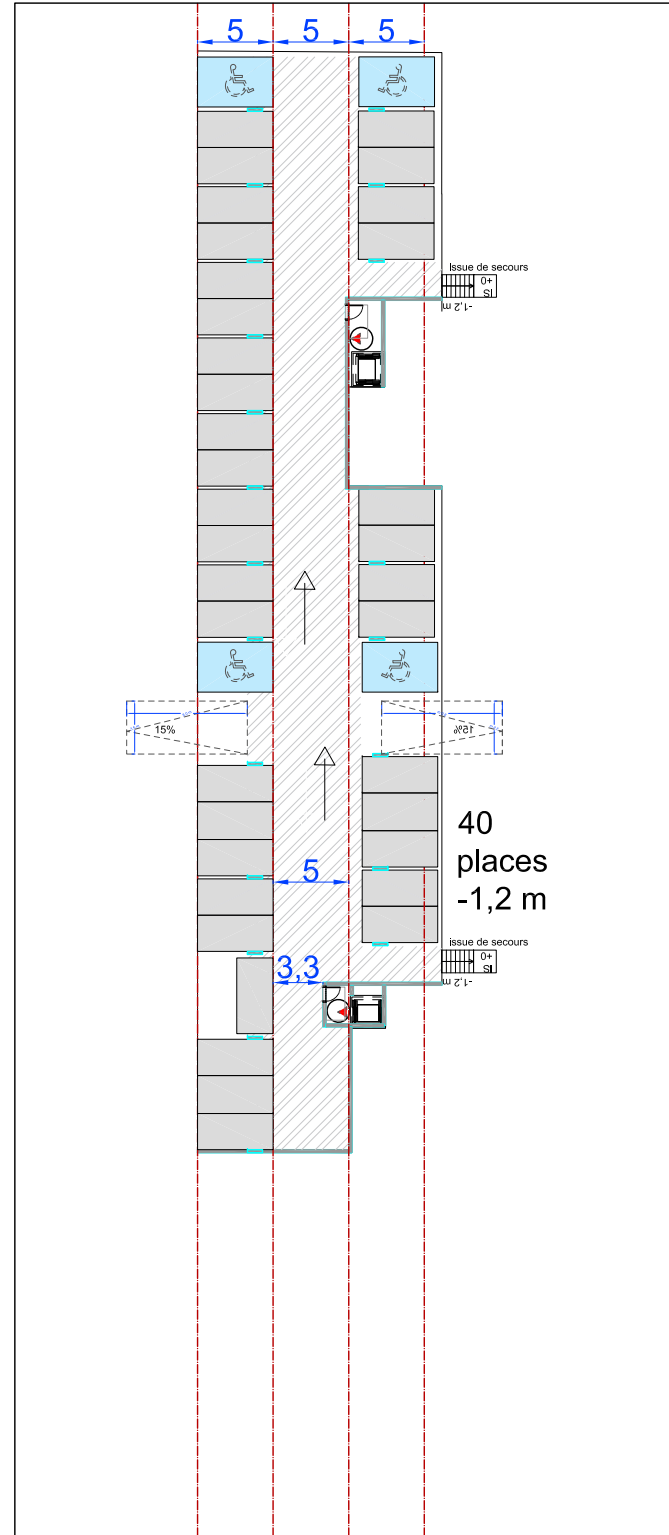
shab/surface taxable (hors espaces communs) = 5050 / (6836 - 350 espaces communs) = 78%
shab/SdP (hors espaces communs) = 5050 / (5938 - 350 espaces communs) = 90%

Shab moyenne 46,7m²

PARKING			
	SOUS LE BATIMENT	EXTÉRIEUR	TOT
LOT 2-résidence senior	40	8	48
Activités		10	10
	40	18	58

LOT 2
1 place pour 3 appartements + 12 pour personnel et visiteurs
108 logements = 36 + 12 = 48

Activités
1 place pour 50m² (500 max m²)

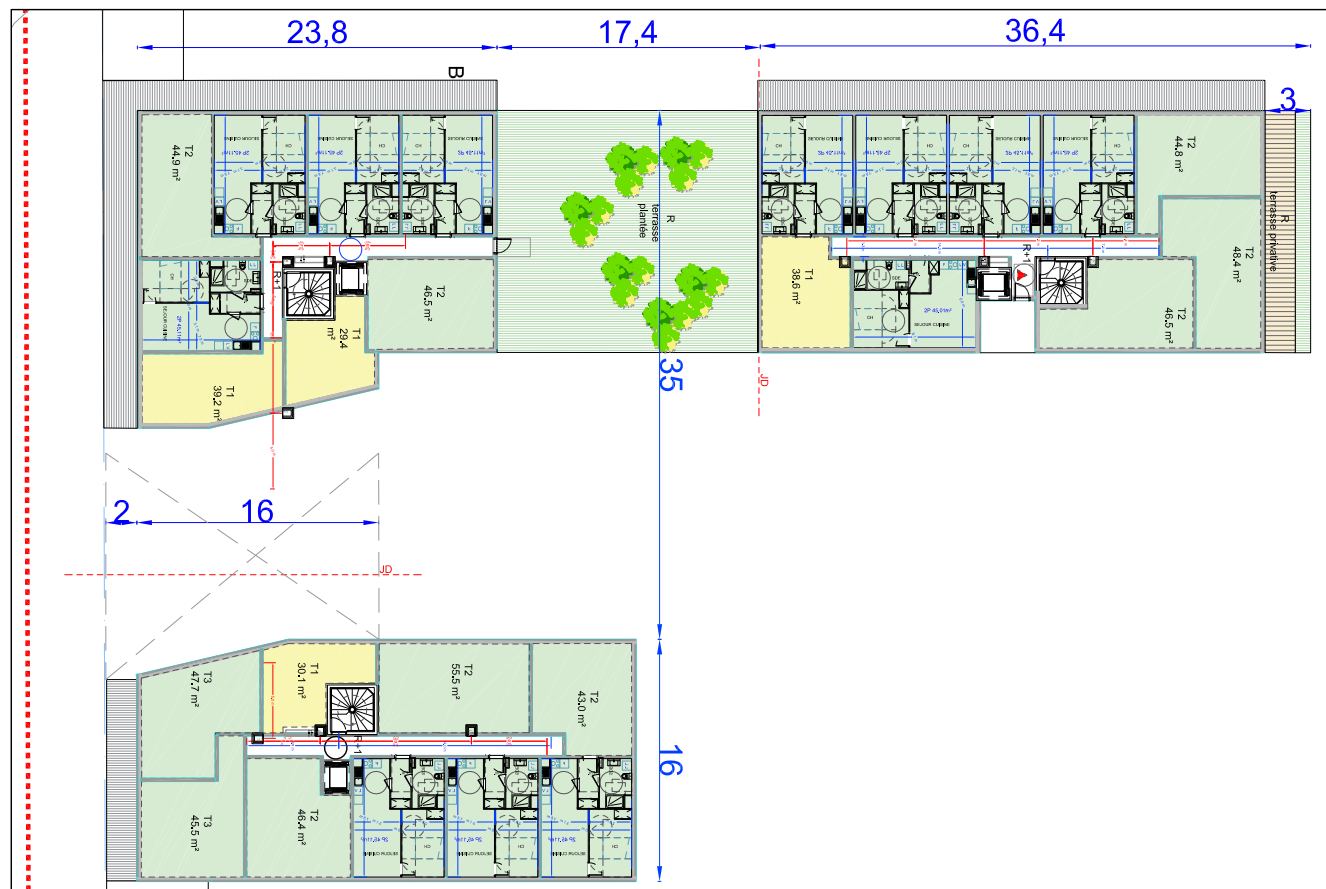


PLAN MASSE

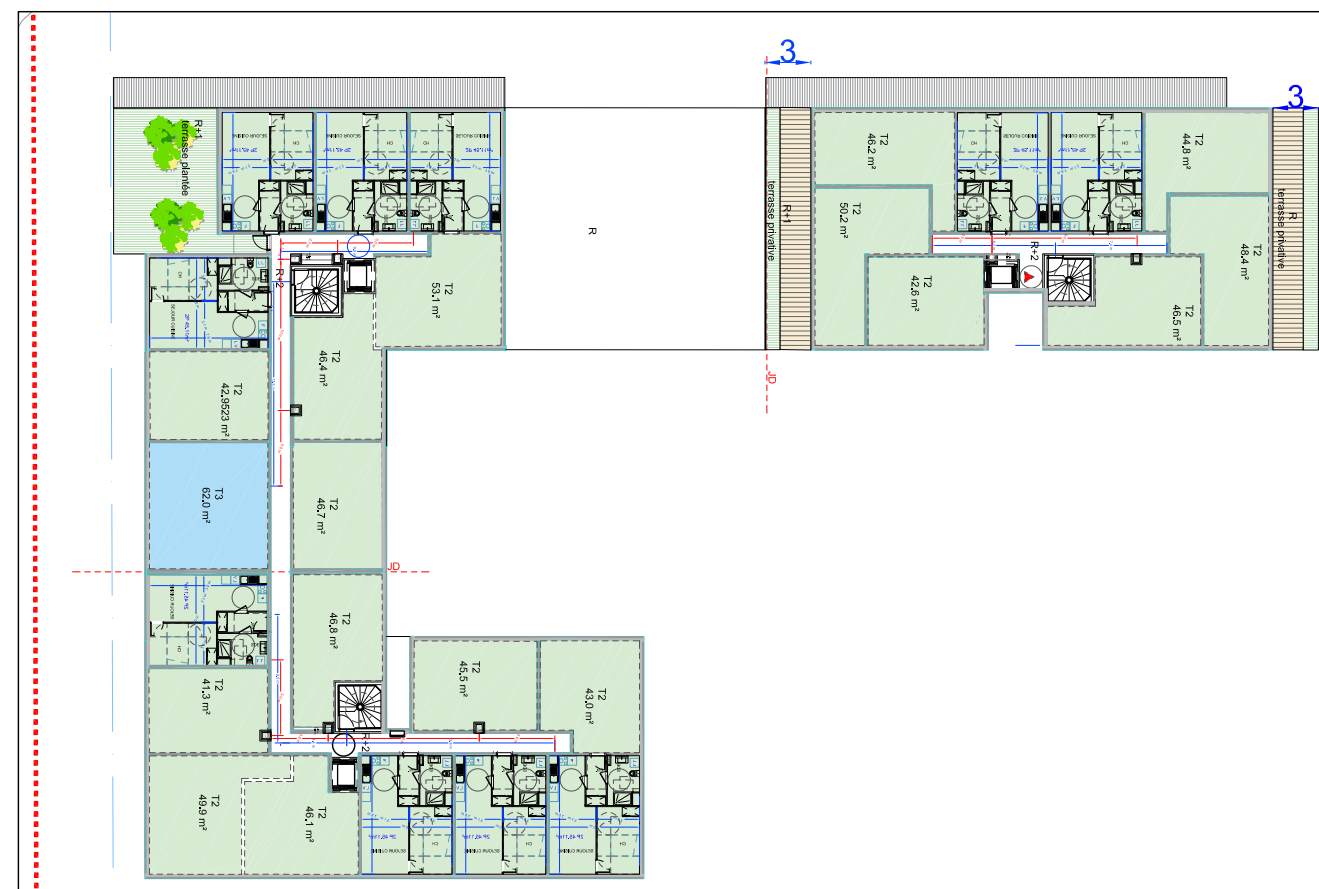
PLAN PARKING



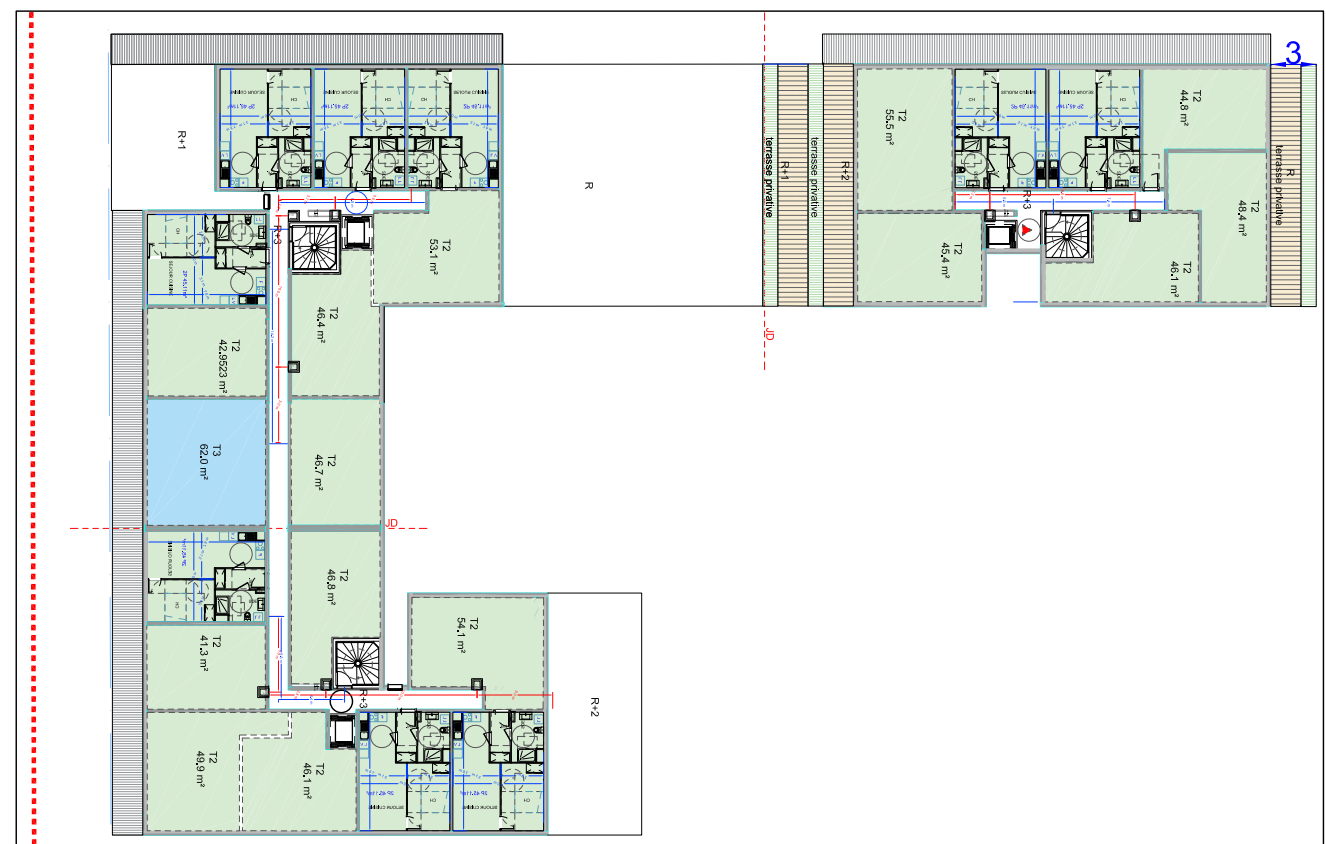
RDC



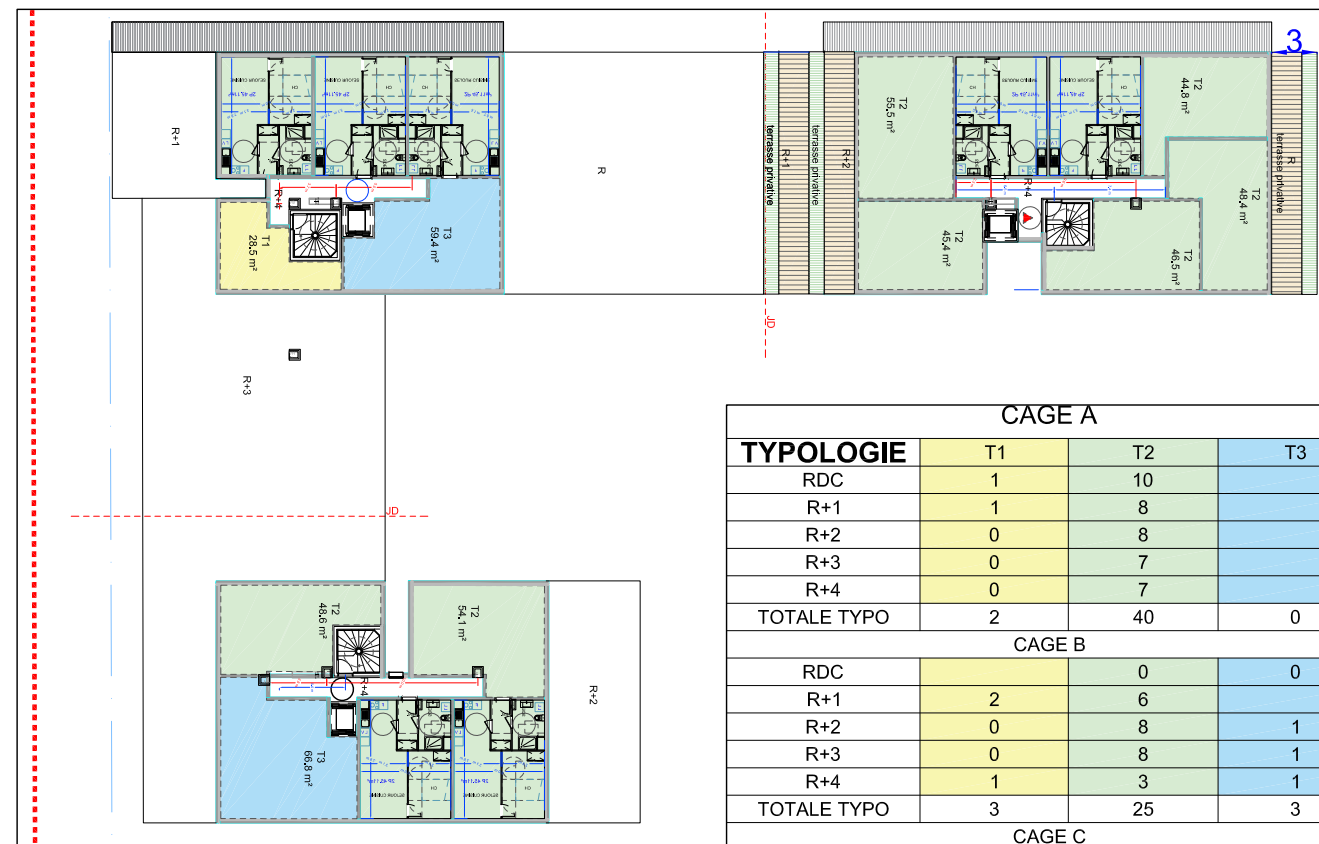
R+1



R+2

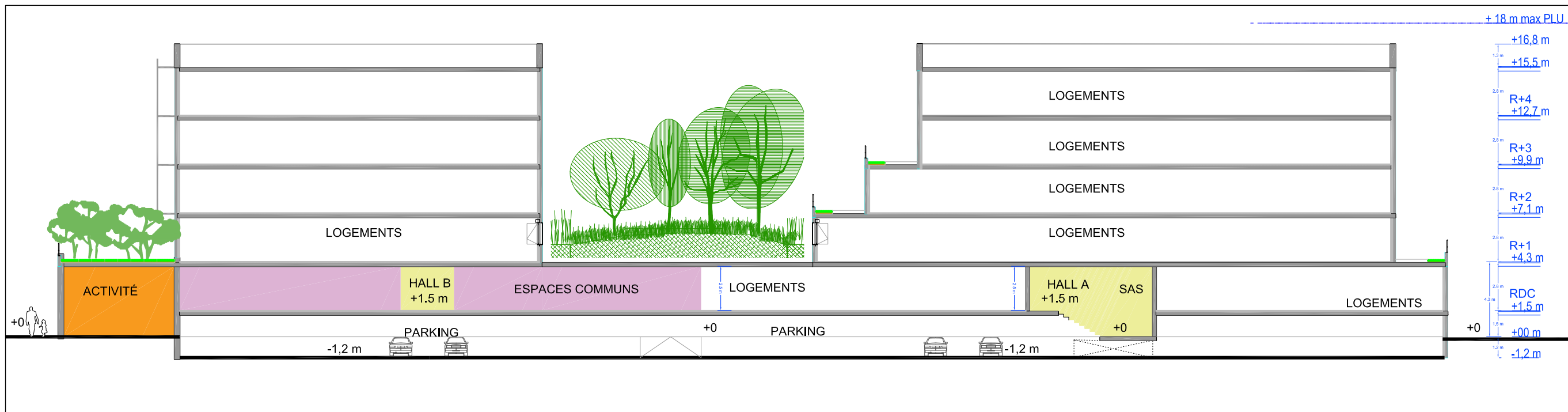


R+3

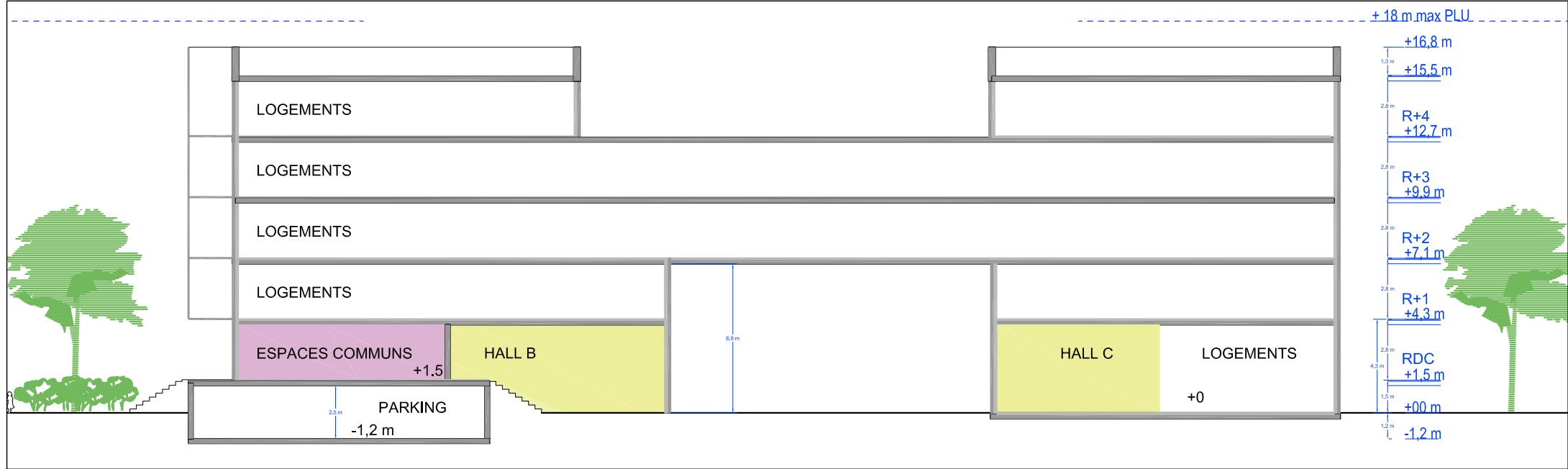


R+4

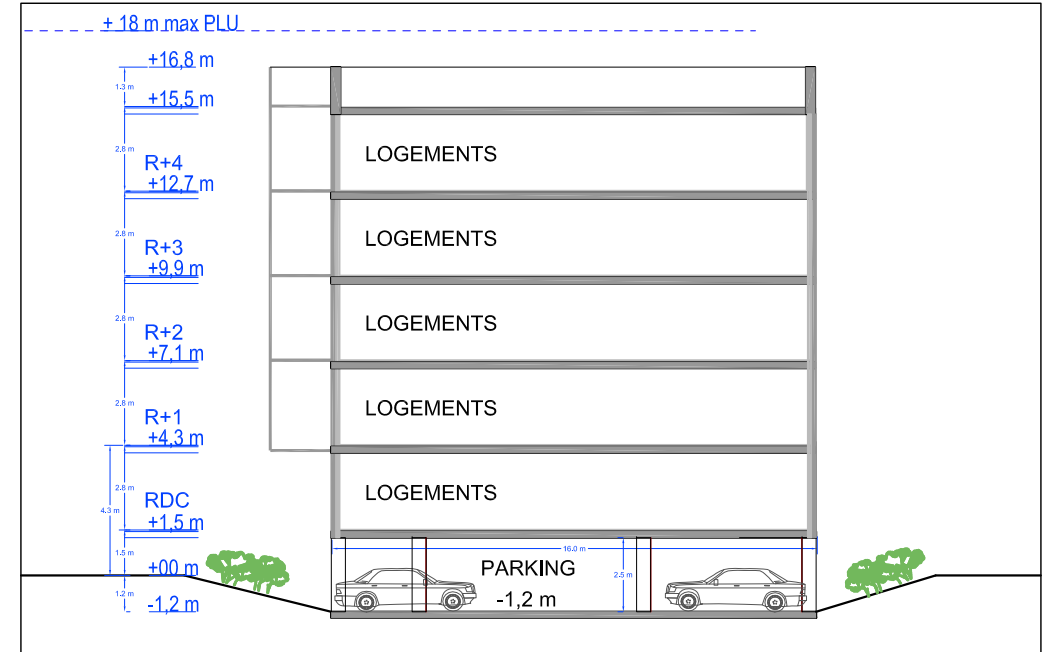
CAGE A				
TYPLOGIE	T1	T2	T3	Nbre logt/niv
RDC	1	10		10
R+1	1	8		8
R+2	0	8		8
R+3	0	7		7
R+4	0	7		7
TOTALE TYPO	2	40	0	42
CAGE B				
RDC		0	0	0
R+1	2	6		8
R+2	0	8	1	9
R+3	0	8	1	9
R+4	1	3	1	5
TOTALE TYPO	3	25	3	31
CAGE C				
RDC		1	2	3
R+1	1	8		9
R+2		10		10
R+3		8		8
R+4	0	4	1	5
TOTALE TYPO	1	31	3	35
TYPLOGIE	T1	T2	T3	Nbre logt
TOTALE TYPO	6	96	6	110
objectif	5.00%	90.00%	5.00%	110
ratio	6%	89%	6%	108



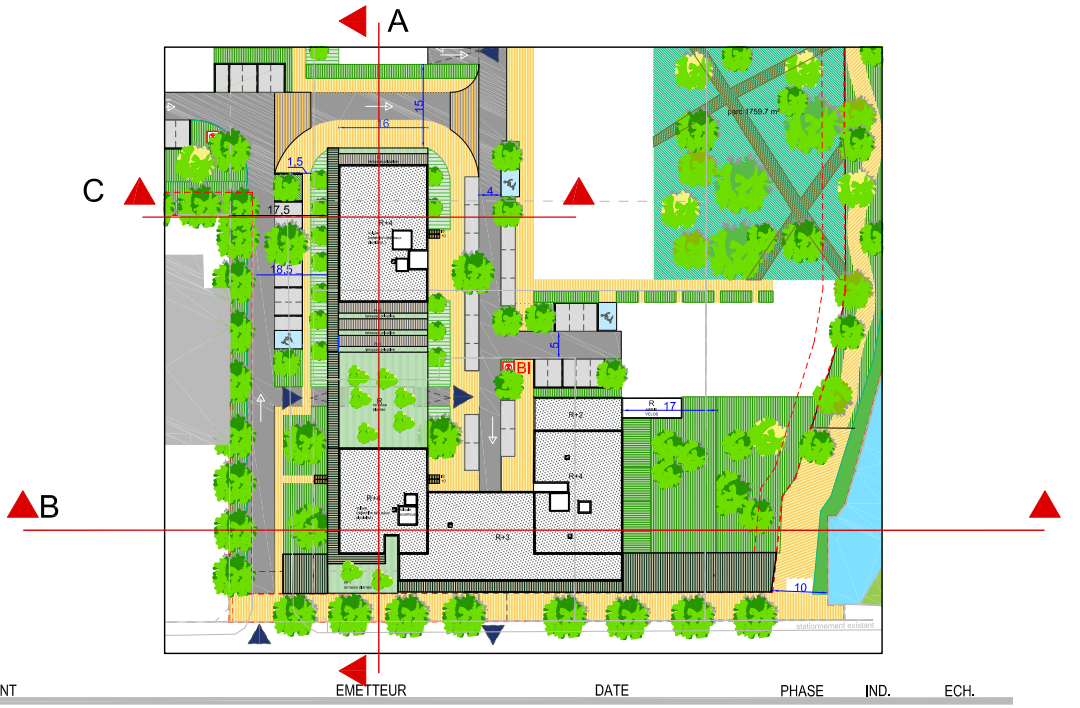
COUPE A 1: 250



COUPE B 1: 250



COUPE C 1: 250



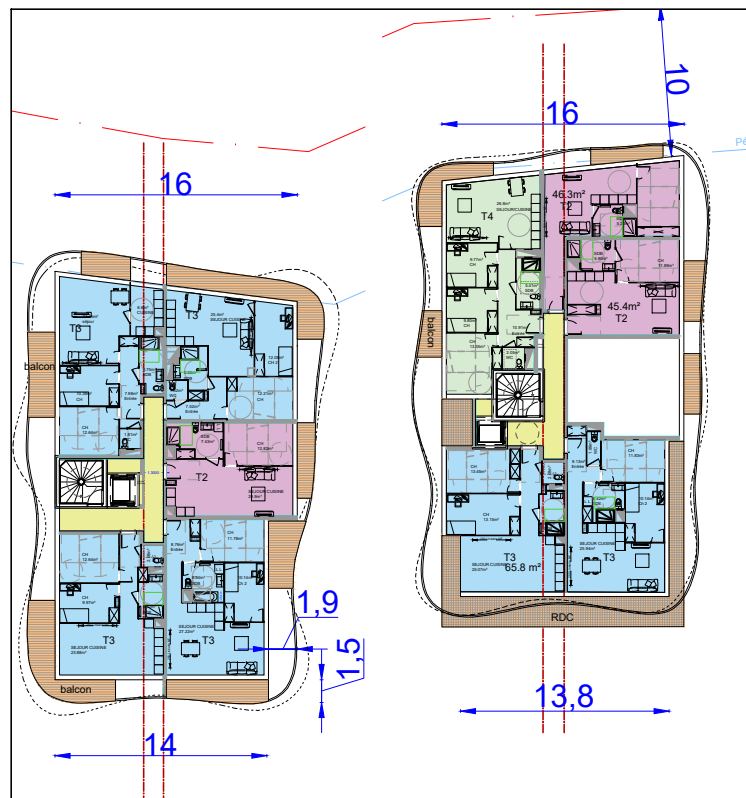


PLAN MASSE



RDC

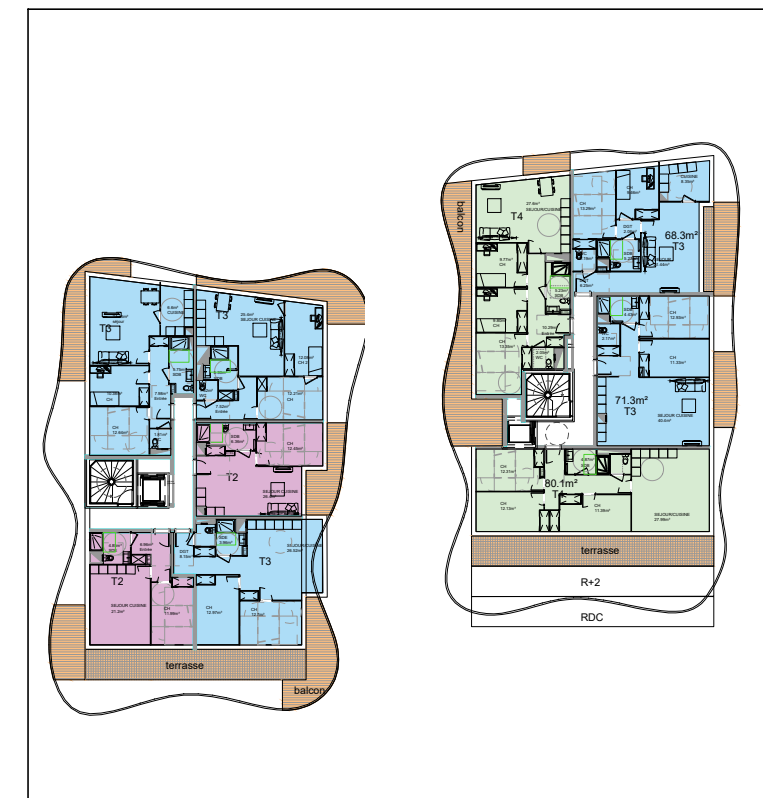
LOT 1 - COLLECTIF ACCESION				
BAT A	SDP (surface taxable) (-vides trémas -1m80)	SDP (Certs) (-locaux -10%)	Nb lgts (sdp moyenne 60 m²)	SHAB (e.96)
RDC	312	181	2	134
R+1	355	320	5	309
R+2	355	320	5	309
R+3	355	320	5	309
R+4	338	304	5	290
TOTAL	1717	1445	22.0000	1352
BAT B				
RDC	458	354	5	305
R+1	392	353	6	346
R+2	392	353	6	346
R+3	367	330	6	320
R+4	338	304	4	298
TOTAL	3664	3140	49	2965



PLAN D'ÉTAGE (R+1/R+2)



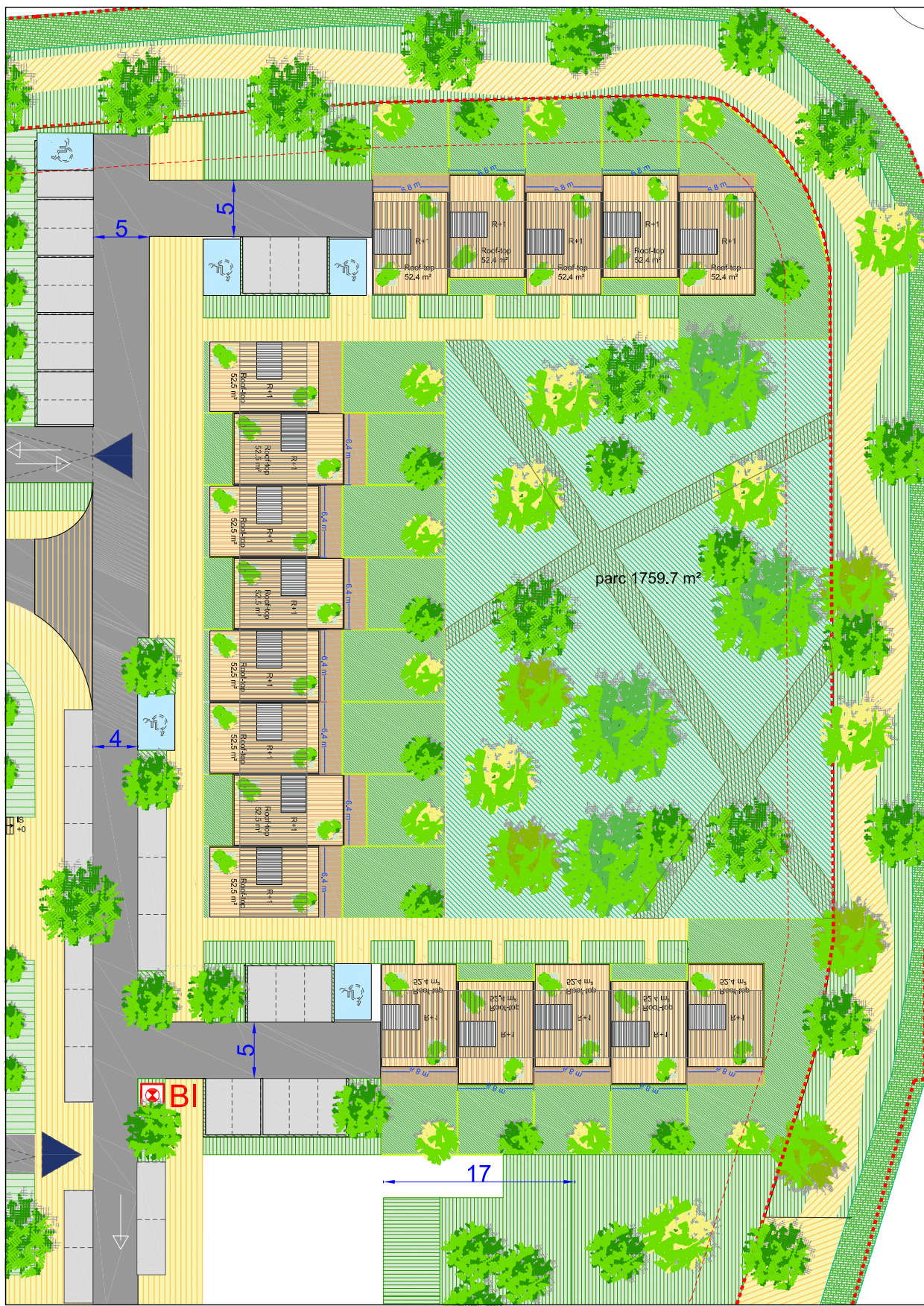
PLAN D'ÉTAGE (R+3)



R+4

Charte logements:
SHAB T1: 30m², T2: 45m², T3: 65m², T4: 80m², T5: 95m².
Granulométrie T1-T2 : 20%, T3: 50%, T4+ 30%.

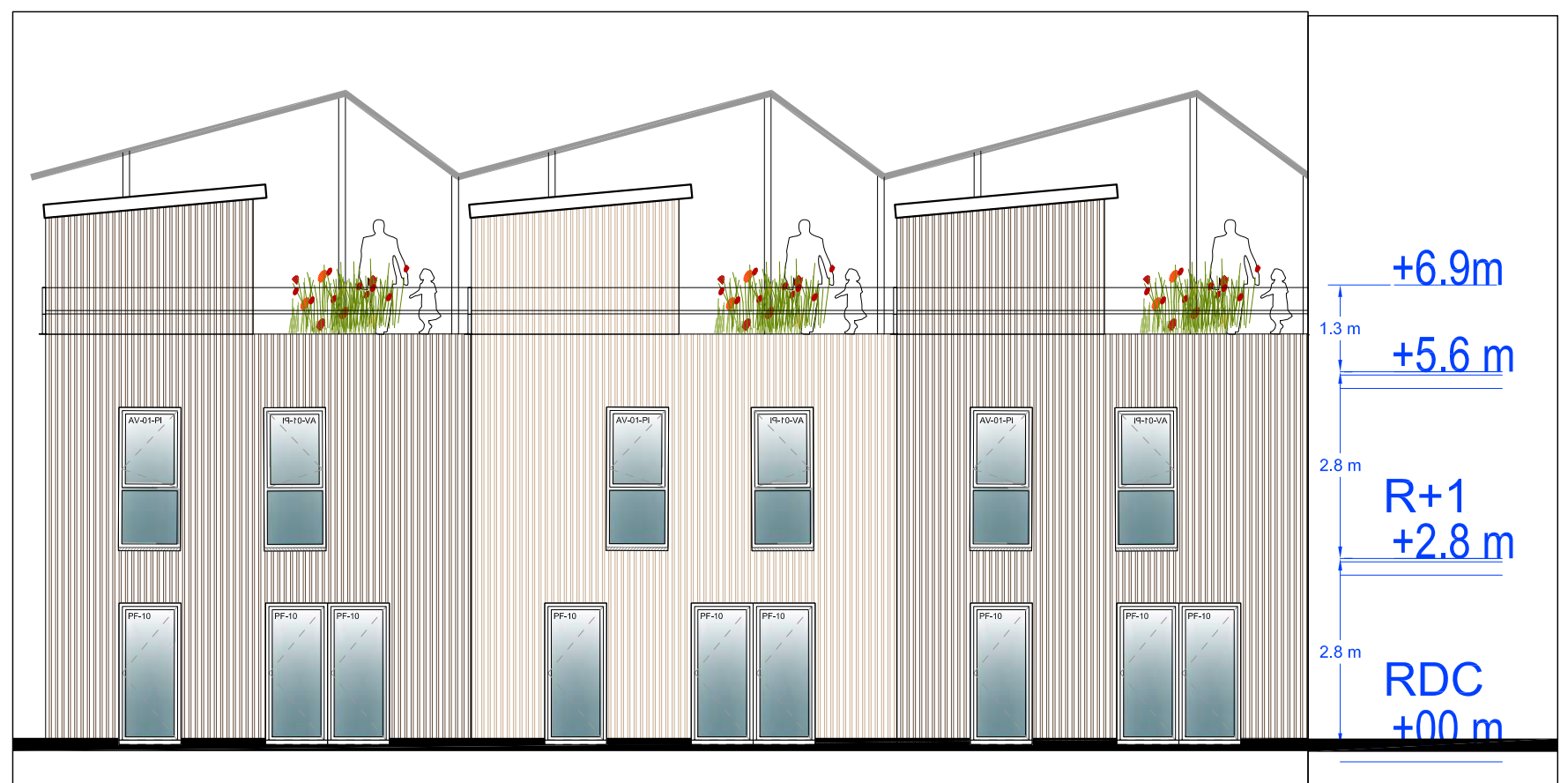
TYPOLOGIE	A					Nbre logt/niv
	T1	T2	T3	T4	T5	
RDC	0	0	2	0	0	2
R+1	0	1	4	0	0	5
R+2	0	1	4	0	0	5
R+3	0	1	4	0	0	5
R+4	0	2	3	0	0	5
TOTALE TYPO	0	5	17	0	0	22
B						
RDC	0	2	1	2	0	5
R+1	0	3	2	1	0	6
R+2	0	3	2	1	0	6
R+3	0	4	1	1	0	6
R+4	0	0	2	2	0	4
TOTALE TYPO	0	12	8	7	0	27
C						
objectif	0	16	27	7	0	49
ratio		33%	55%	14%		



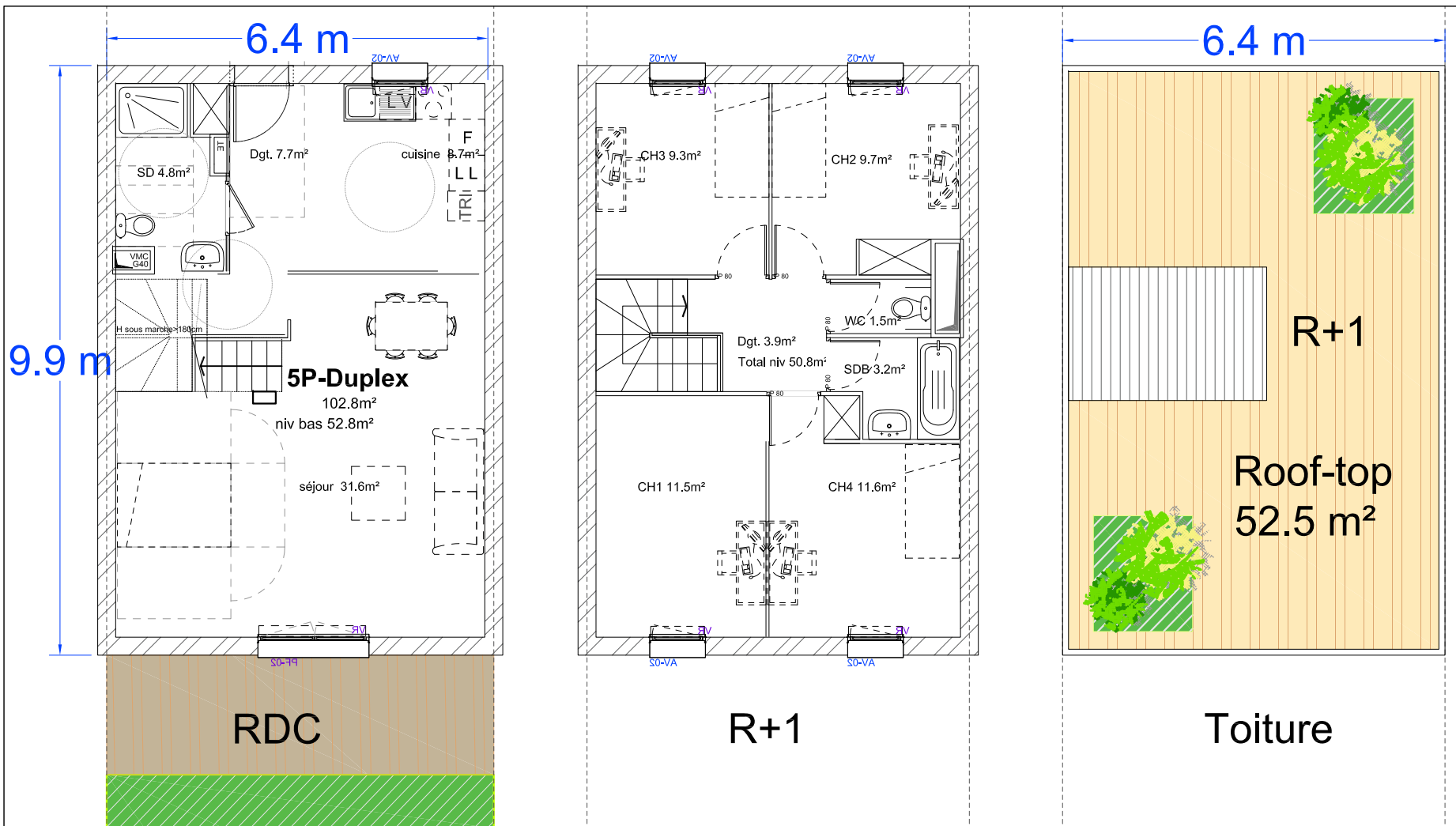
Plan masse

LOT 3 - MAISONS GROUPEES			
	SDP (surface taxable) (-vides trémies -1m80)	SHAB	Nbr lot
T5	1933	1850.4	18
TOTAL	1933	1850.4	18

Shab moyenne 102,8 m²



Façade maisons 1/100

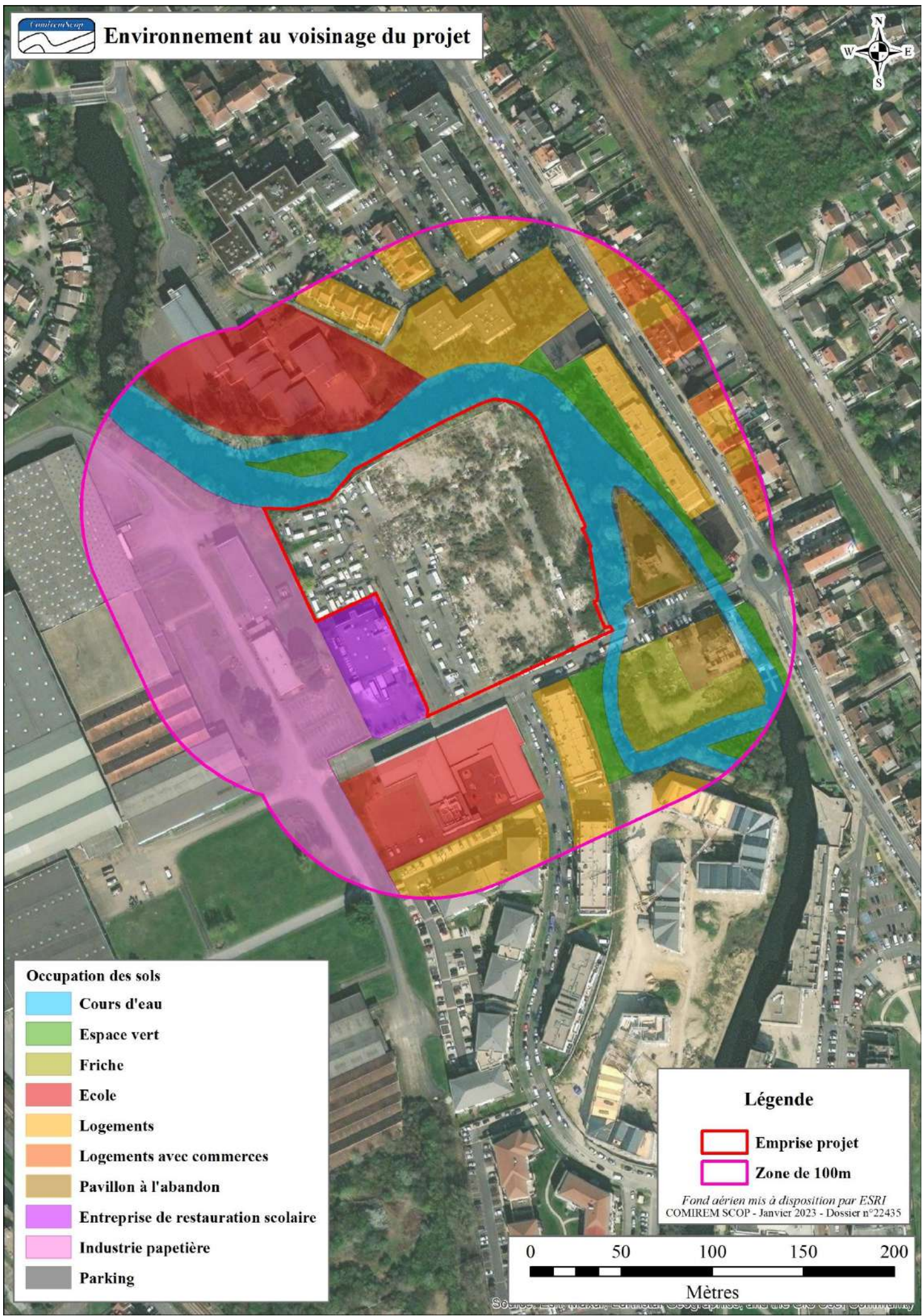


Plan maisons 1/100





Environnement au voisinage du projet



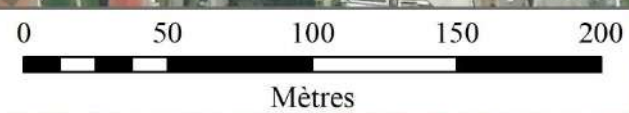
Occupation des sols

- Cours d'eau
- Espace vert
- Friche
- Ecole
- Logements
- Logements avec commerces
- Pavillon à l'abandon
- Entreprise de restauration scolaire
- Industrie papetière
- Parking

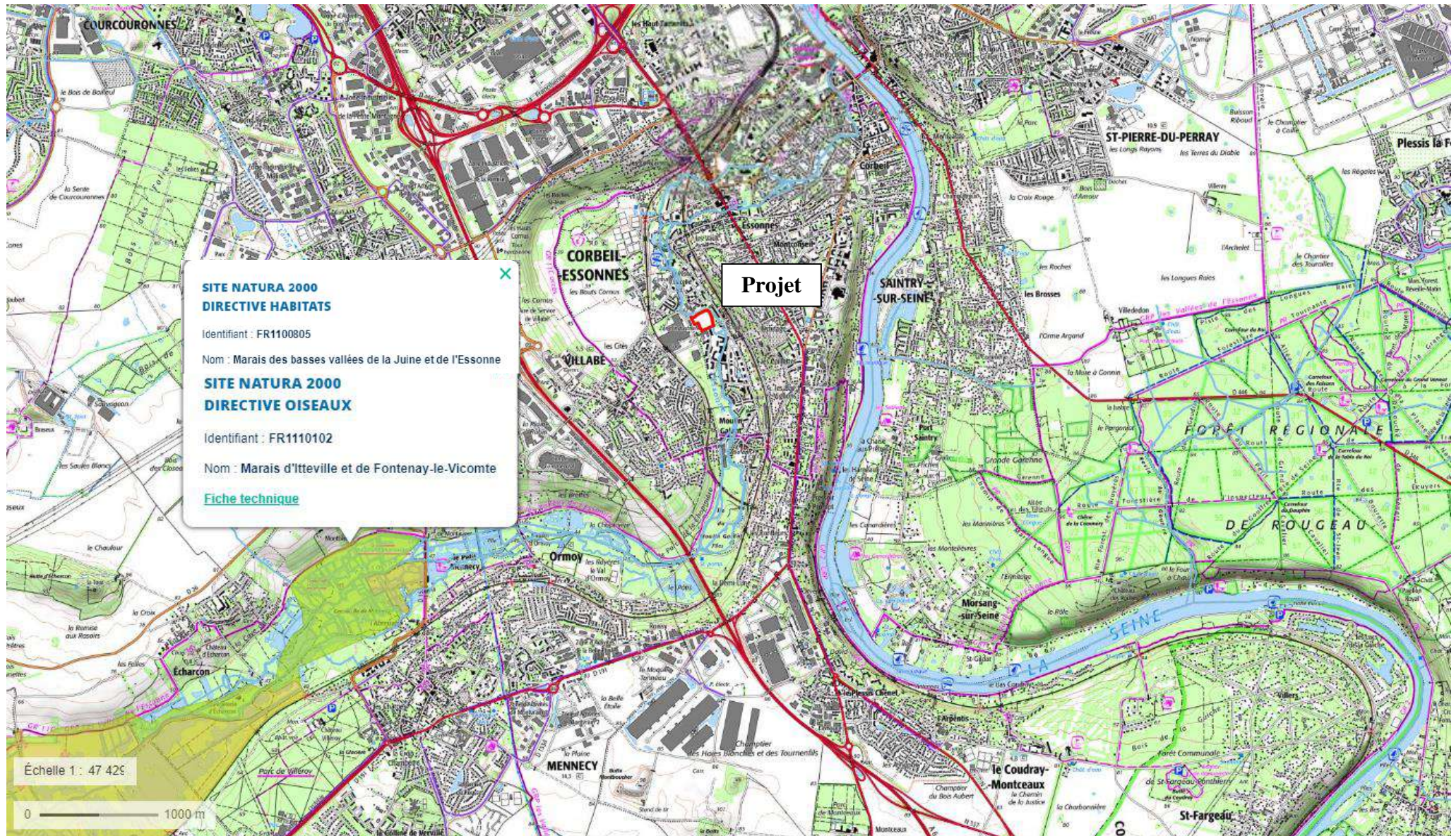
Légende

- Emprise projet
- Zone de 100m

Fond aérien mis à disposition par ESRI
COMIREM SCOP - Janvier 2023 - Dossier n°22435



ANNEXE 06



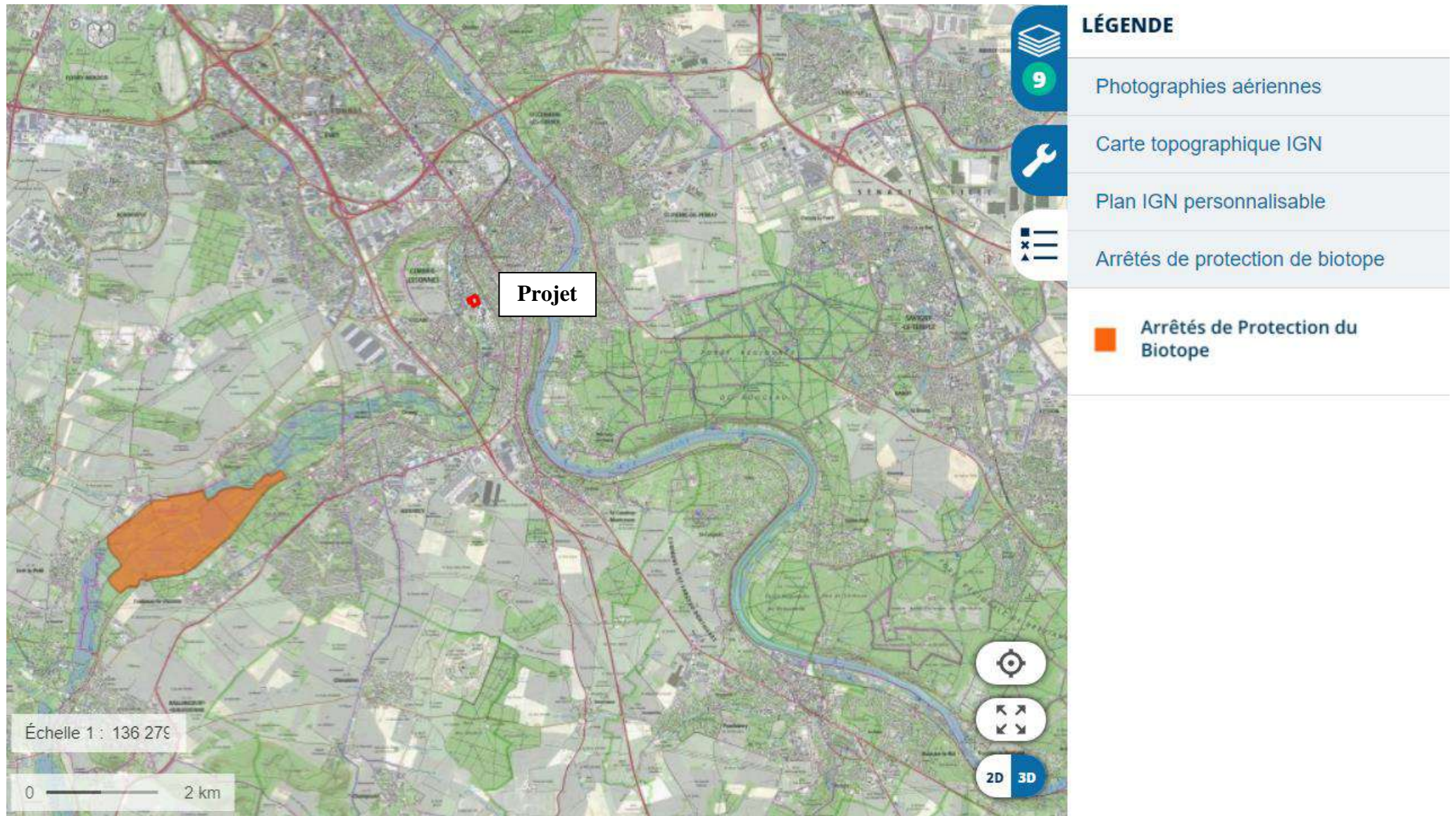
Sites Natura 2000 (Source : geoportail.gouv.fr)

ANNEXE 07a



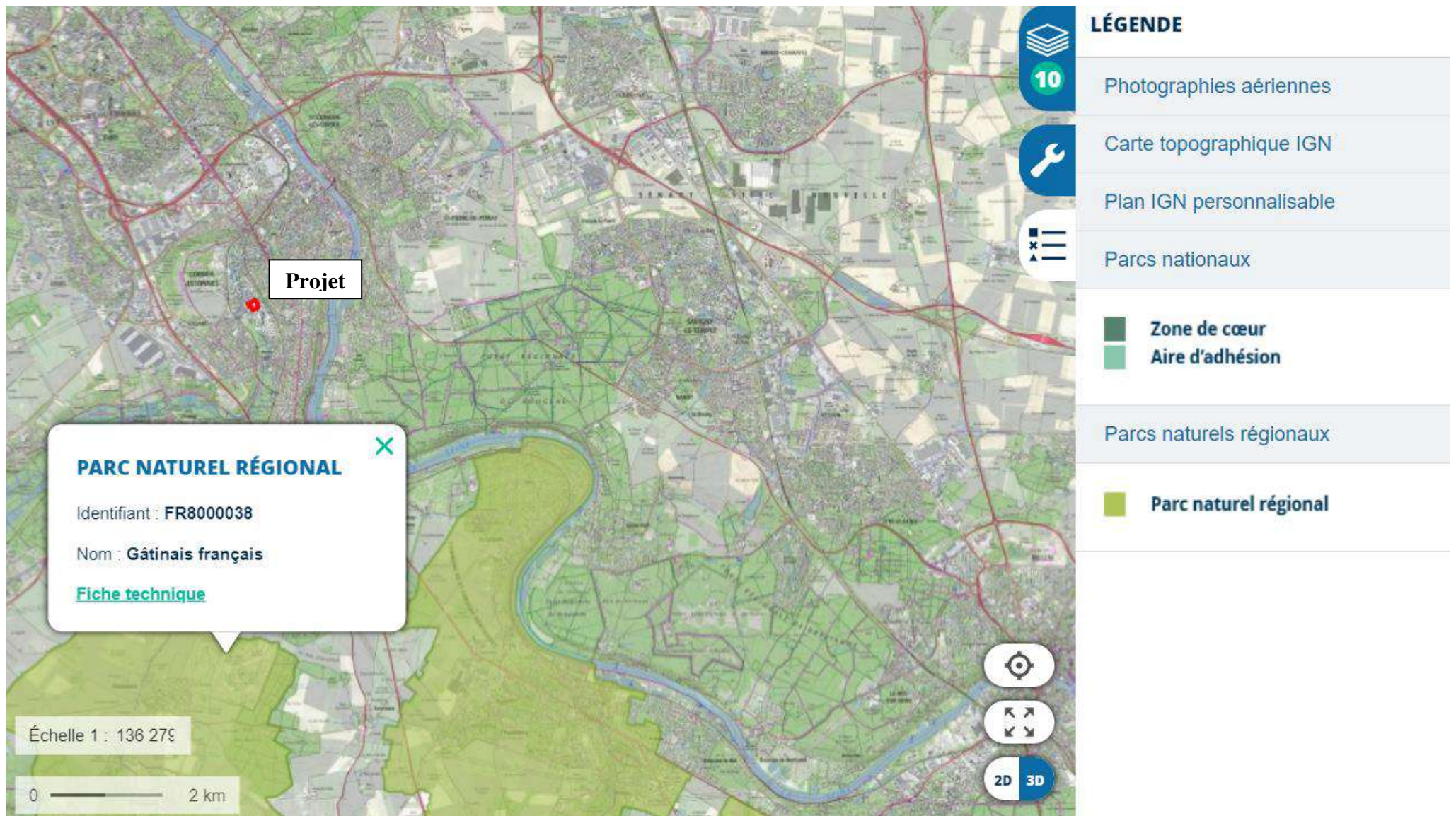
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF (Source : Géoportail.gouv.fr)

ANNEXE 07b



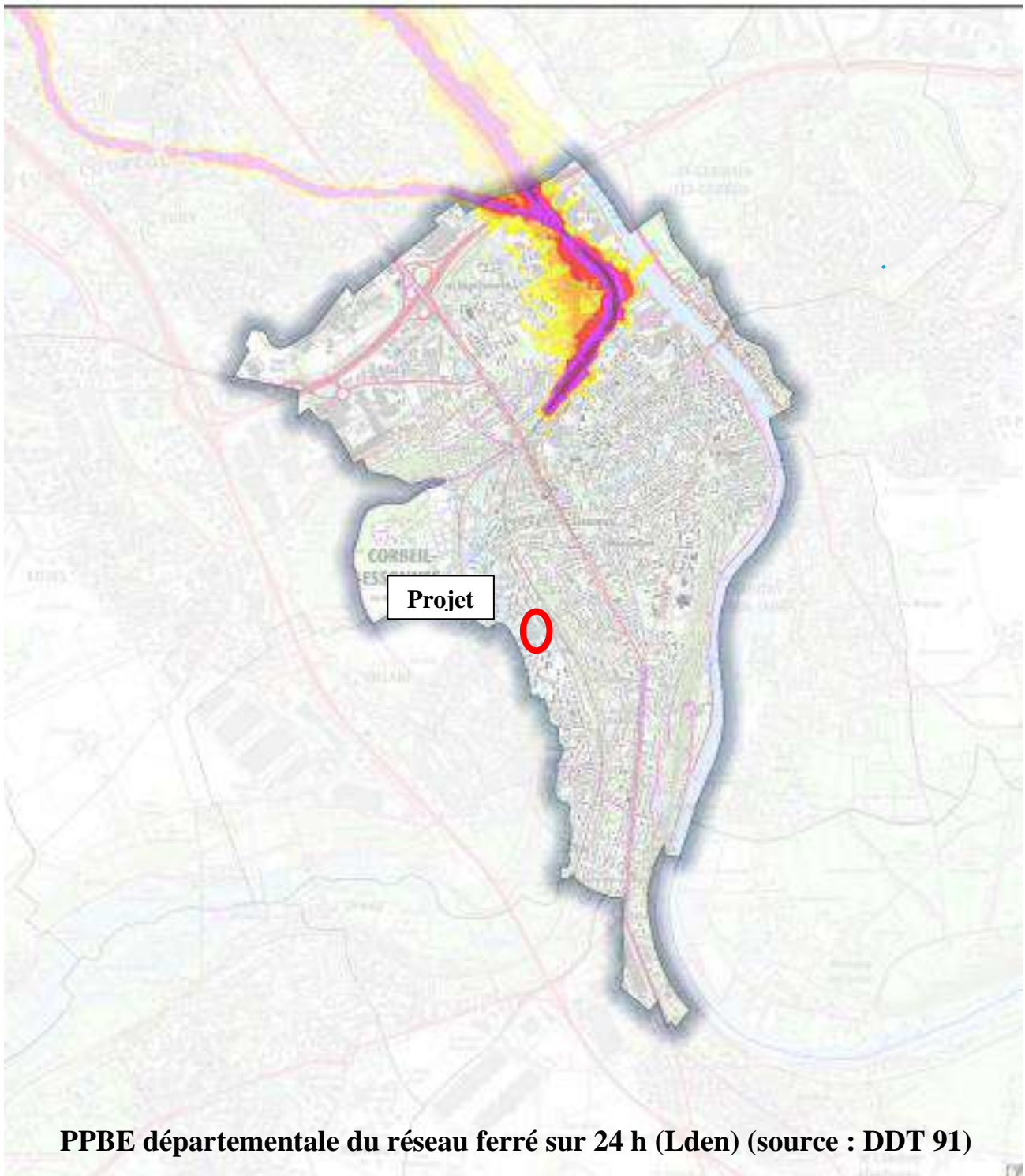
Arrêté de Protection des Biotopes - APB (Source : Géoportail.gouv.fr)

ANNEXE 07c



Réserves naturelles et PNR (Source : Géoportail.gouv.fr)

ANNEXE 07d

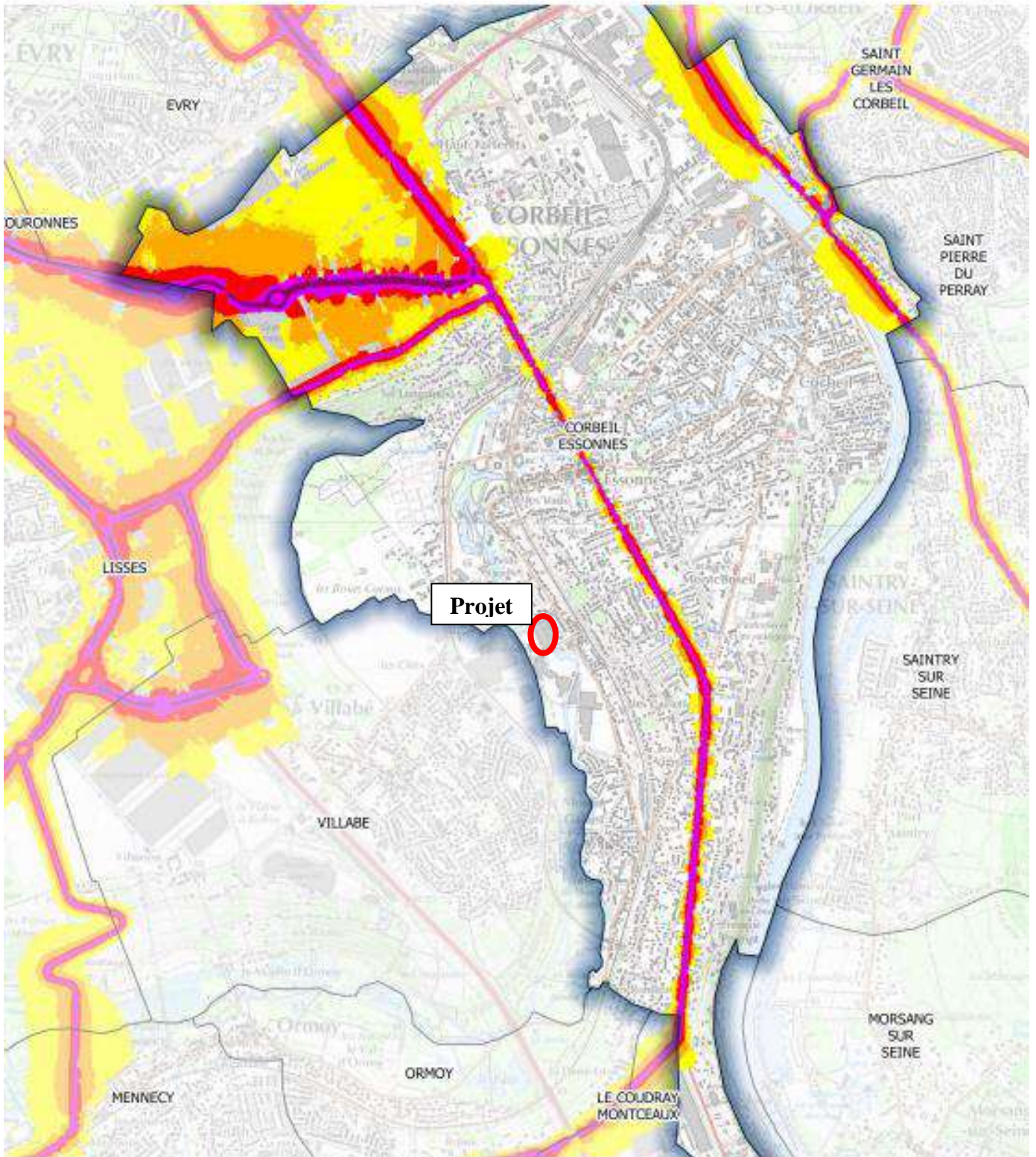


PPBE départementale du réseau ferré sur 24 h (Lden) (source : DDT 91)

ANNEXE 07e



Carte de type A (Lden)
Réseau routier départemental dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an
Estimation du bruit sur 24 heures



Projet

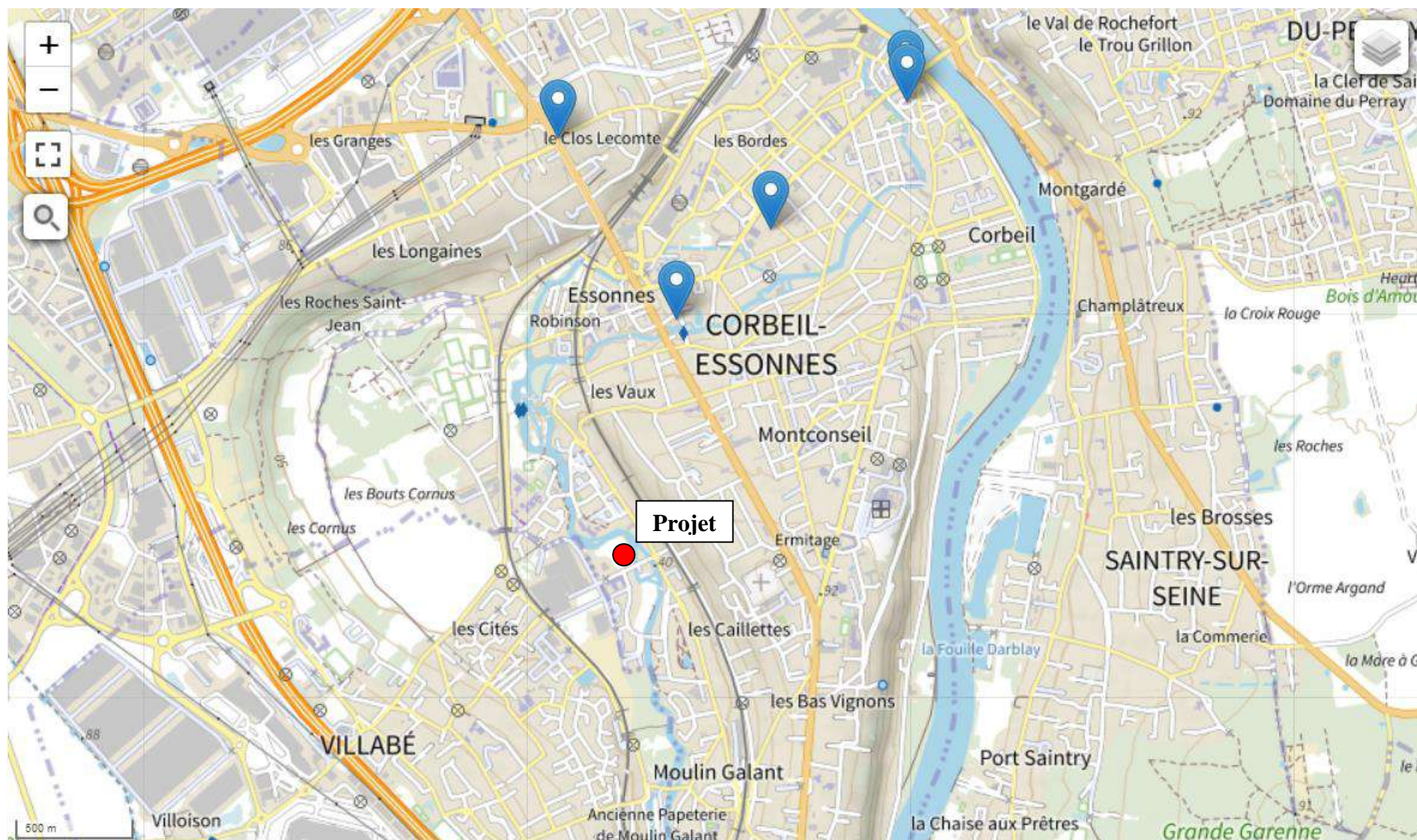


Novembre 2018
Réalisé par : DDT91/STP/ECT/SIG
Source : © DDT91/CEREMA/IGN/Brutzelier



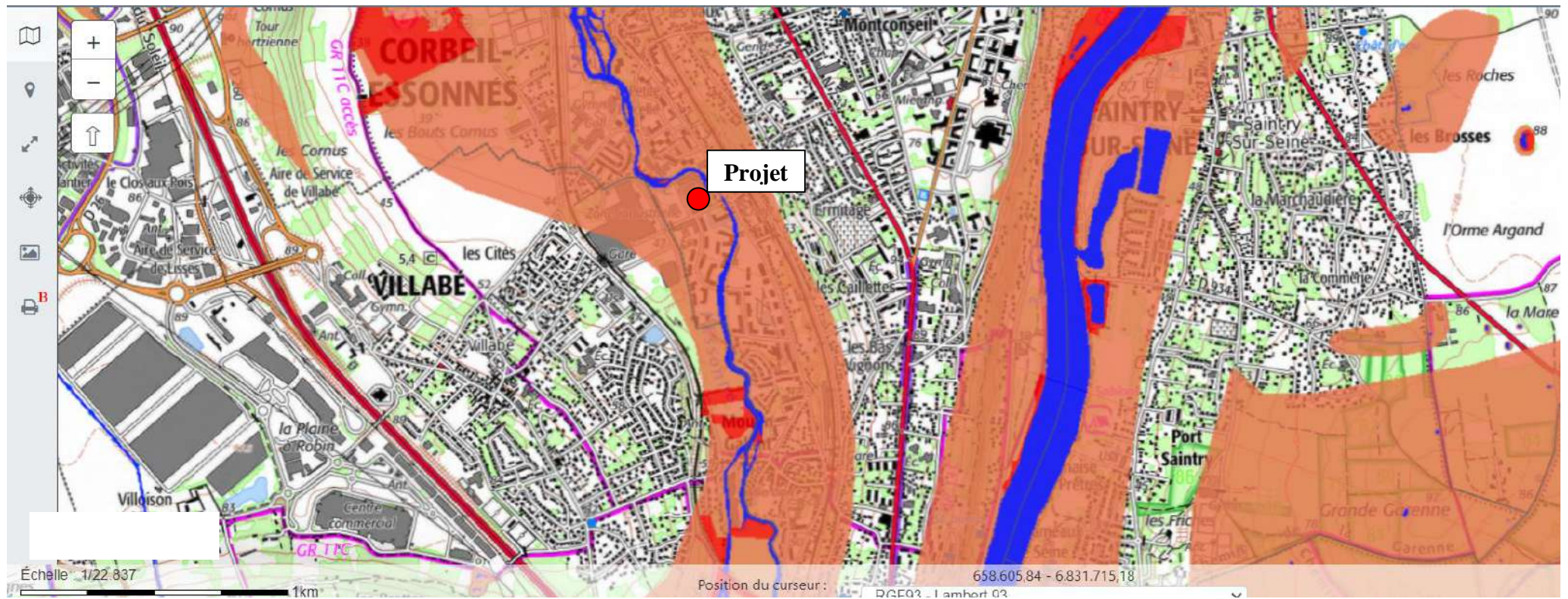
PPBE départementale du secteur routier sur 24 h (Lden) (source : DDT 91)

ANNEXE 07f



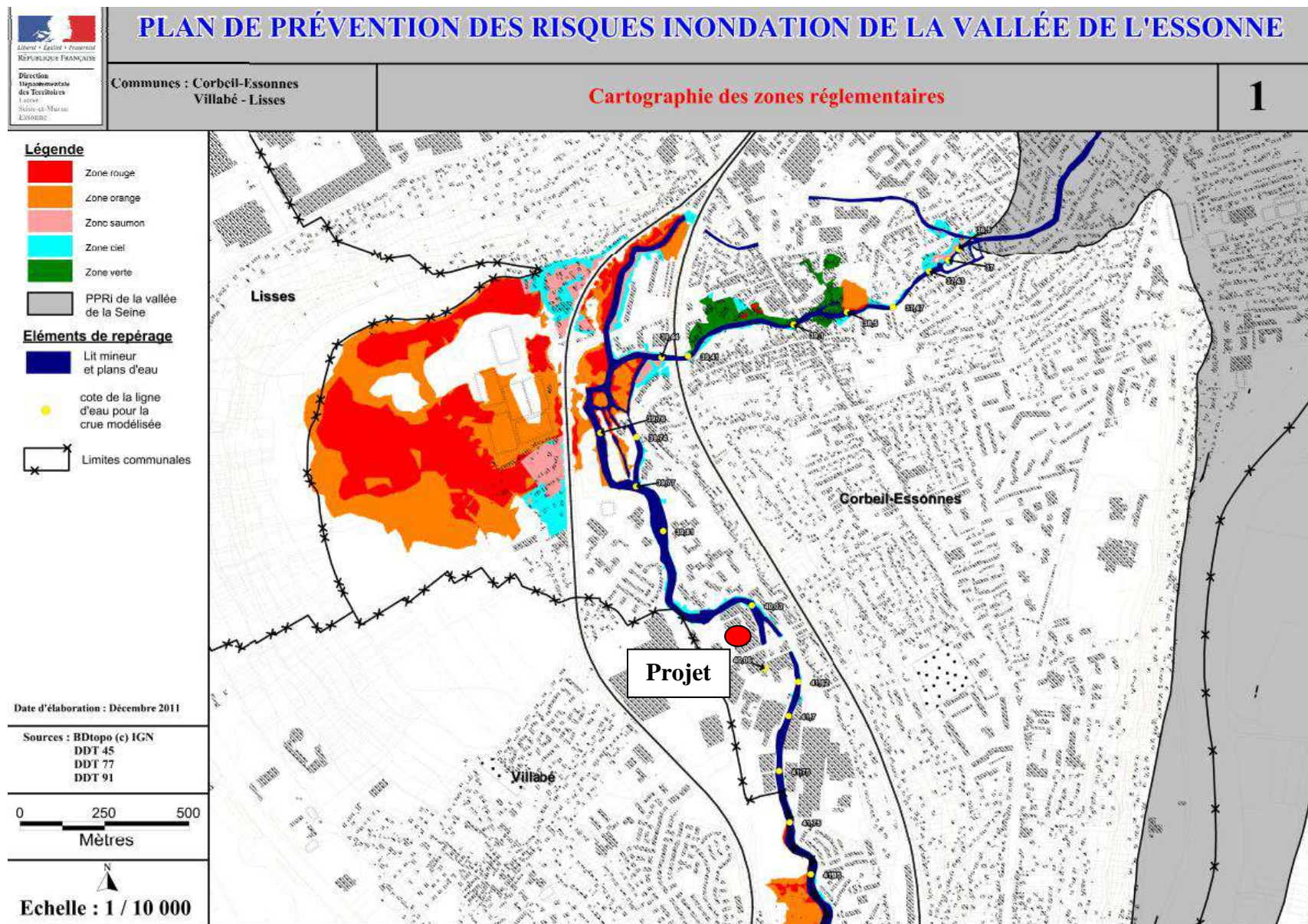
Monuments historiques (Source : <https://monumentum.fr>)

ANNEXE 07g



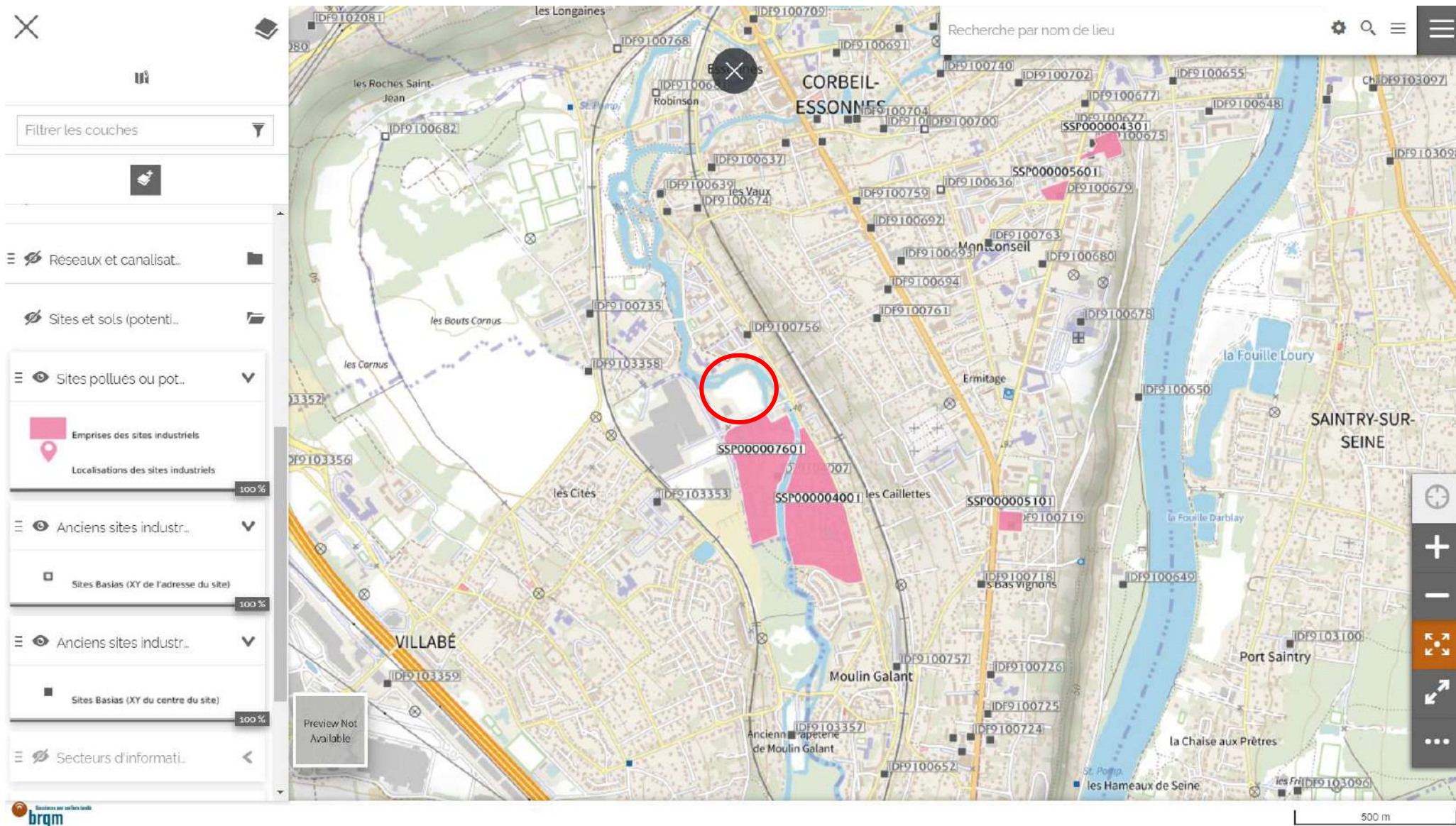
Cartographie zones humides (Source : DRIET Ile de France)

ANNEXE 07h



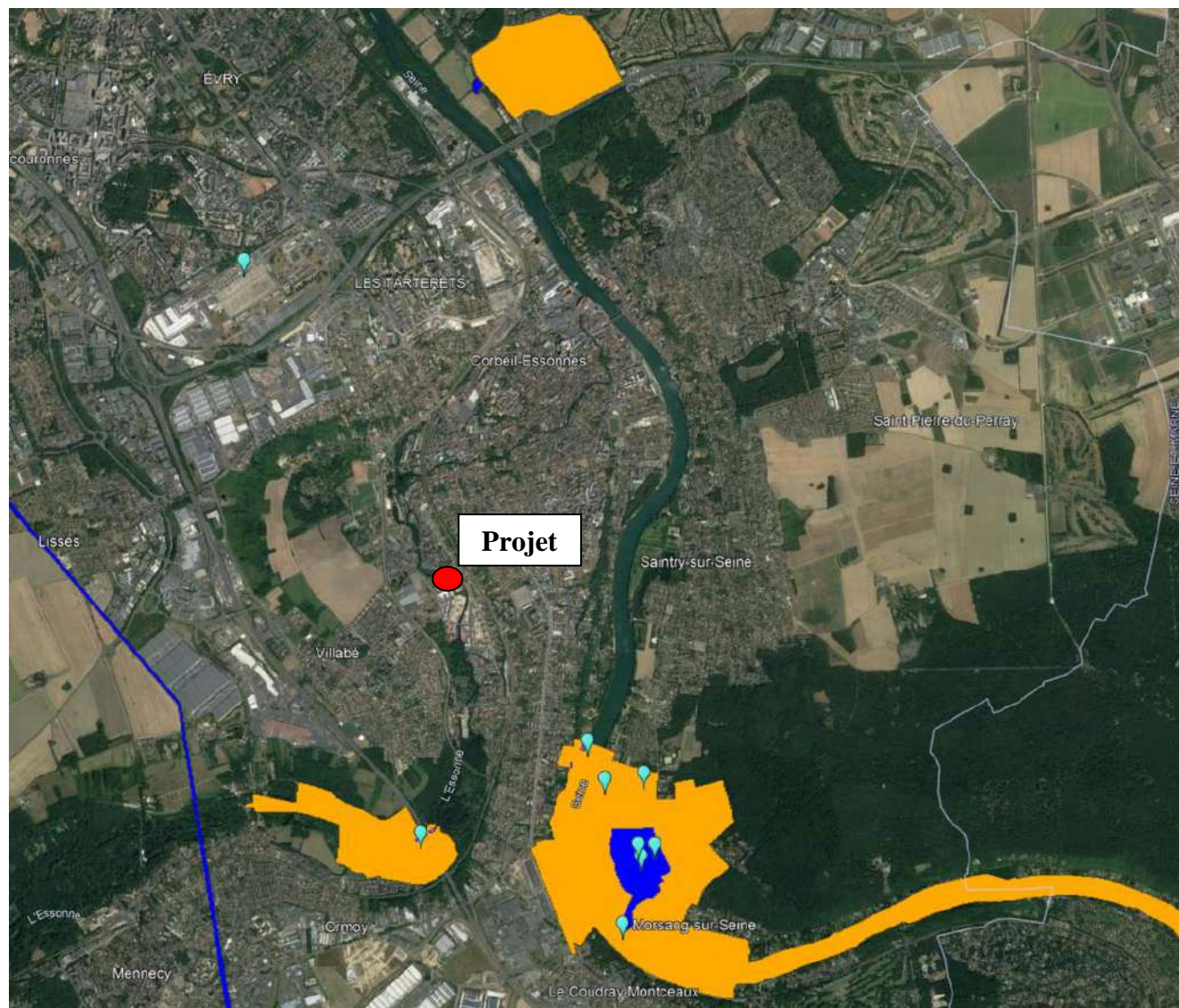
Aléas PPRI (Source : DDT 91)

ANNEXE 07i



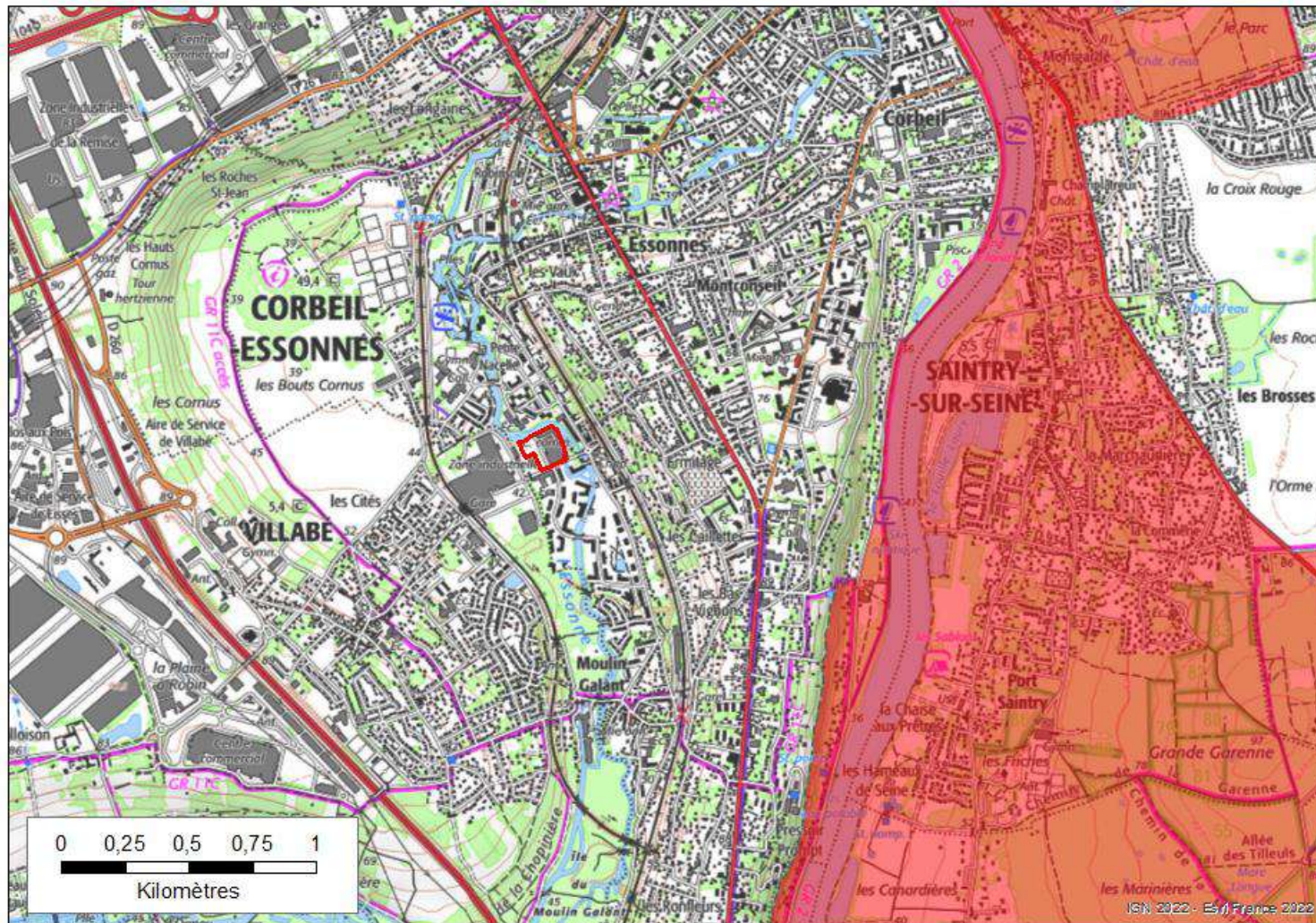
Sites BASIAS/BASOL (source : georisques.gouv.fr)

ANNEXE 07j



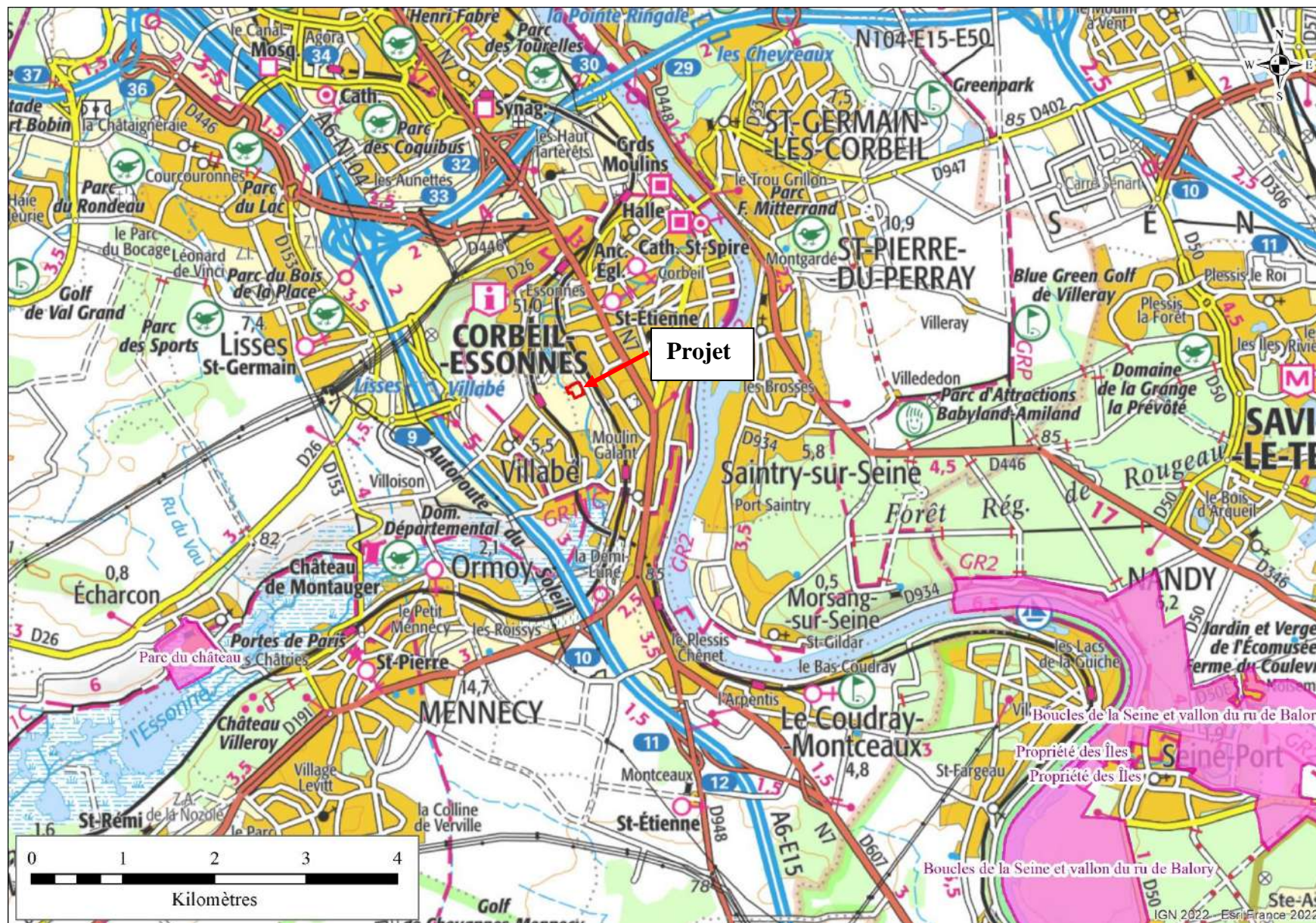
Périmètre de protection des captages AEP (Source : ARS 91)

ANNEXE 07k



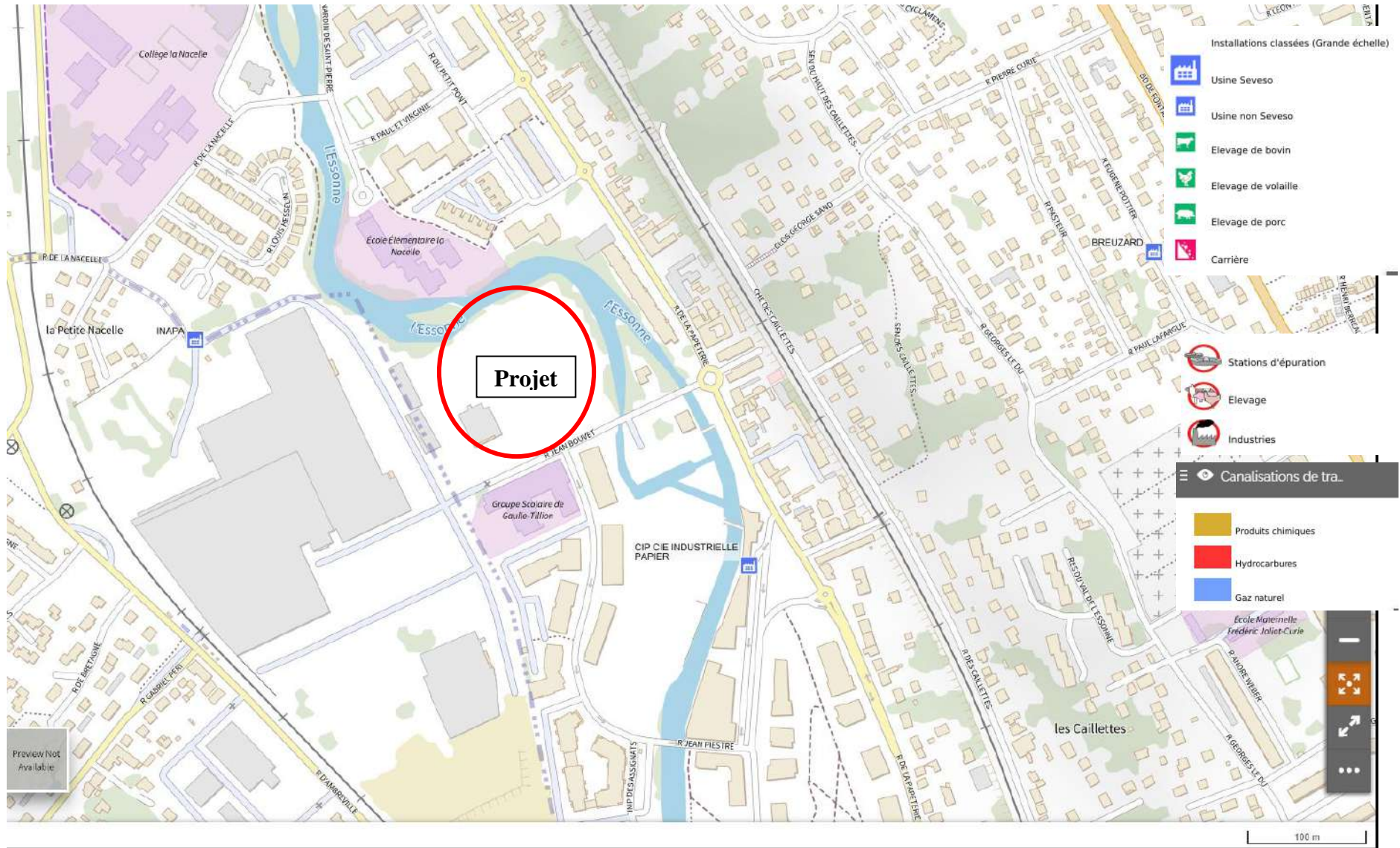
Sites inscrits

ANNEXE 071



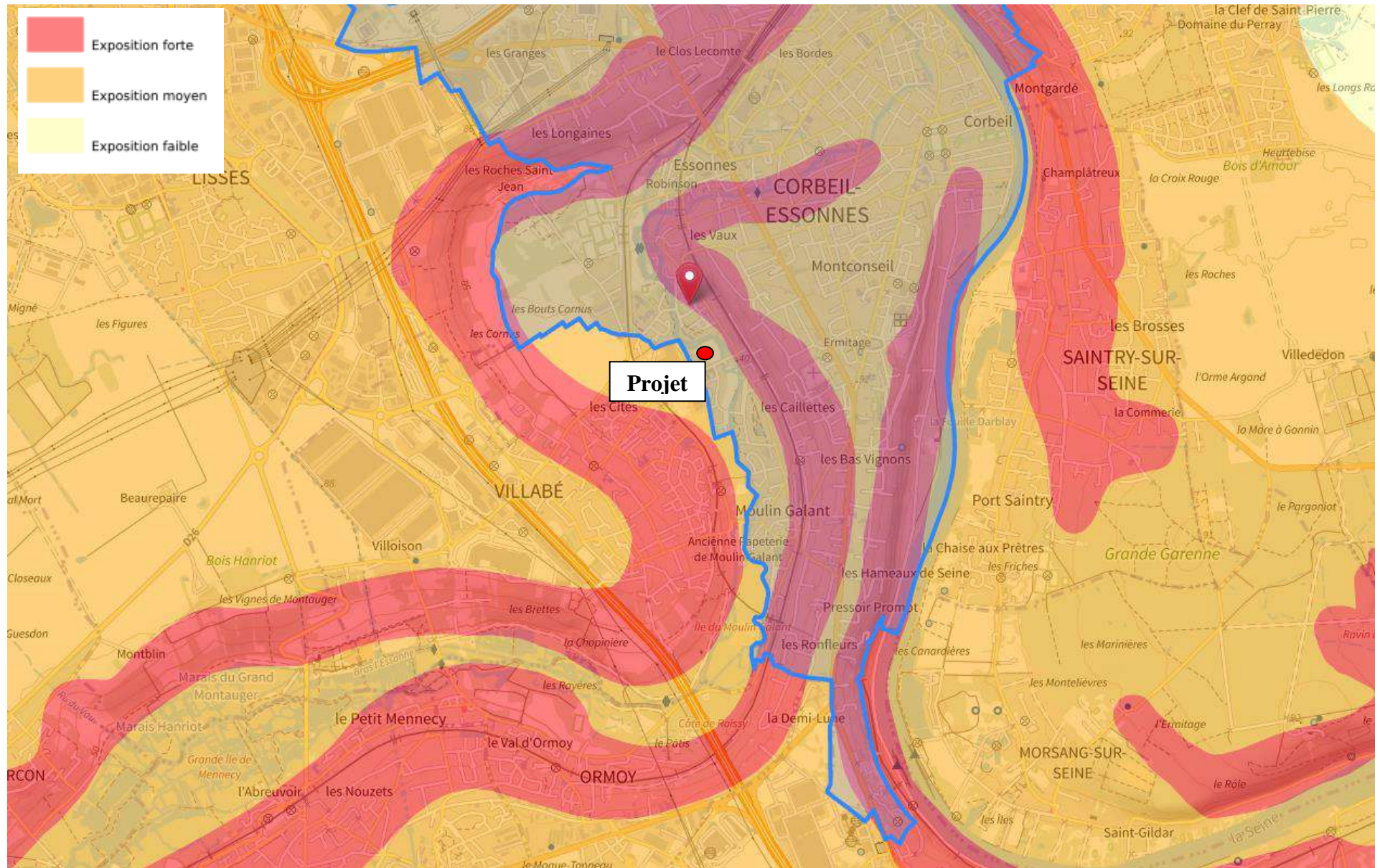
Sites classés

ANNEXE 07m



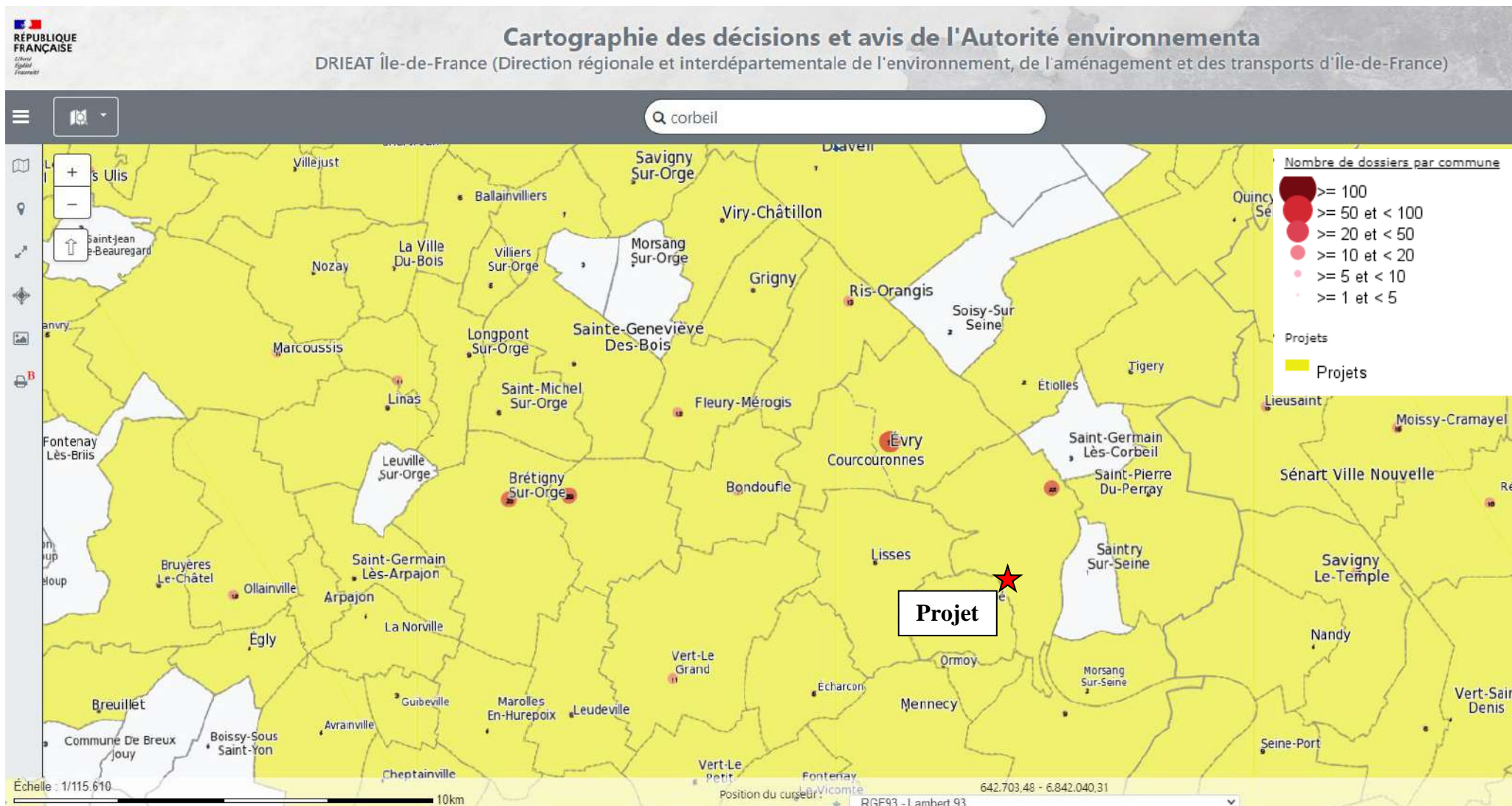
Installations Classées Pour l'Environnement – ICPE et canalisations de matières dangereuses (Source : georisques.gouv.fr)

ANNEXE 07n



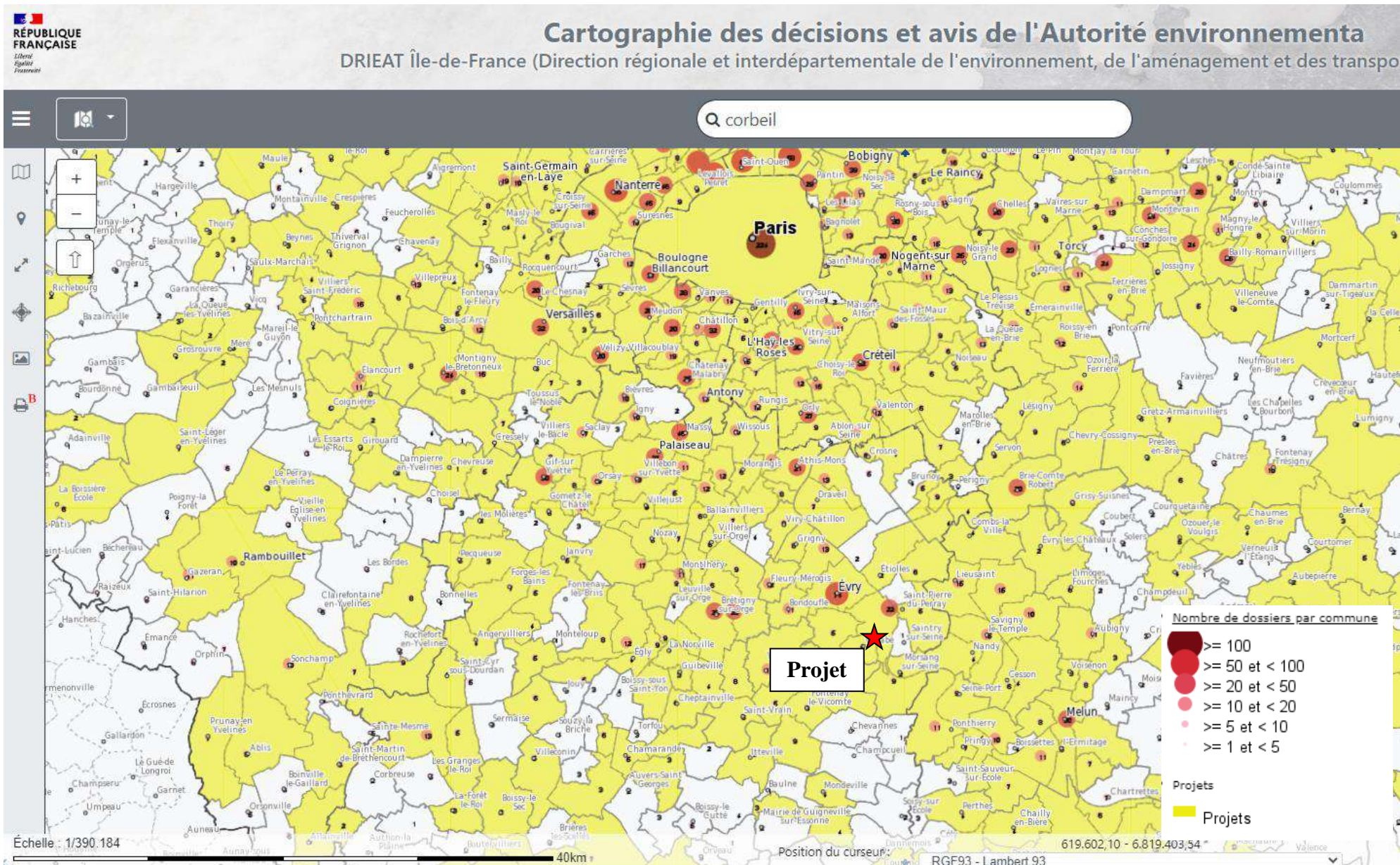
Aléa Retrait-Gonflement des Argiles (source : georisques.gouv.fr)

ANNEXE 07o



Dossiers soumis à l'avis de l'autorité Environnementale (source : DRIAT)

ANNEXE 07p



Dossiers soumis à l'avis de l'autorité Environnementale (source : DRIEAT)

Note de gestion des eaux pluviales

Commune de Corbeil-Essonnes

Janvier 2023



Comirem Scop | 26 rue Hubert le Sellier de Chezelles | 36 130 Déols
Tél. 02 54 07 05 47 | **Fax** 09 71 70 27 36 | **Mail** comiremscop@orange.fr | **Site** www.comiremscop.fr

- Présentation du projet

Le projet concerne l'aménagement immobilier de logements et commerces par la société PROMEO Île-de-France sur la commune de Corbeil-Essonne, dans le département de l'Essonne.

Il concerne les parcelles cadastrales référencées BI 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 205, 318 et 319.

Ces parcelles sont implantées en bordure de l'Essonne.

Le projet concerne l'aménagement de 3 bâtiments en R+4, composés d'une résidence sénior et 2 logements collectifs, de 18 pavillons en R+1 et de commerces en RDC.

Le Plan de masse du projet et le plan de situation sont présentés ci-après :



Figure 1 : Plan de masse du projet

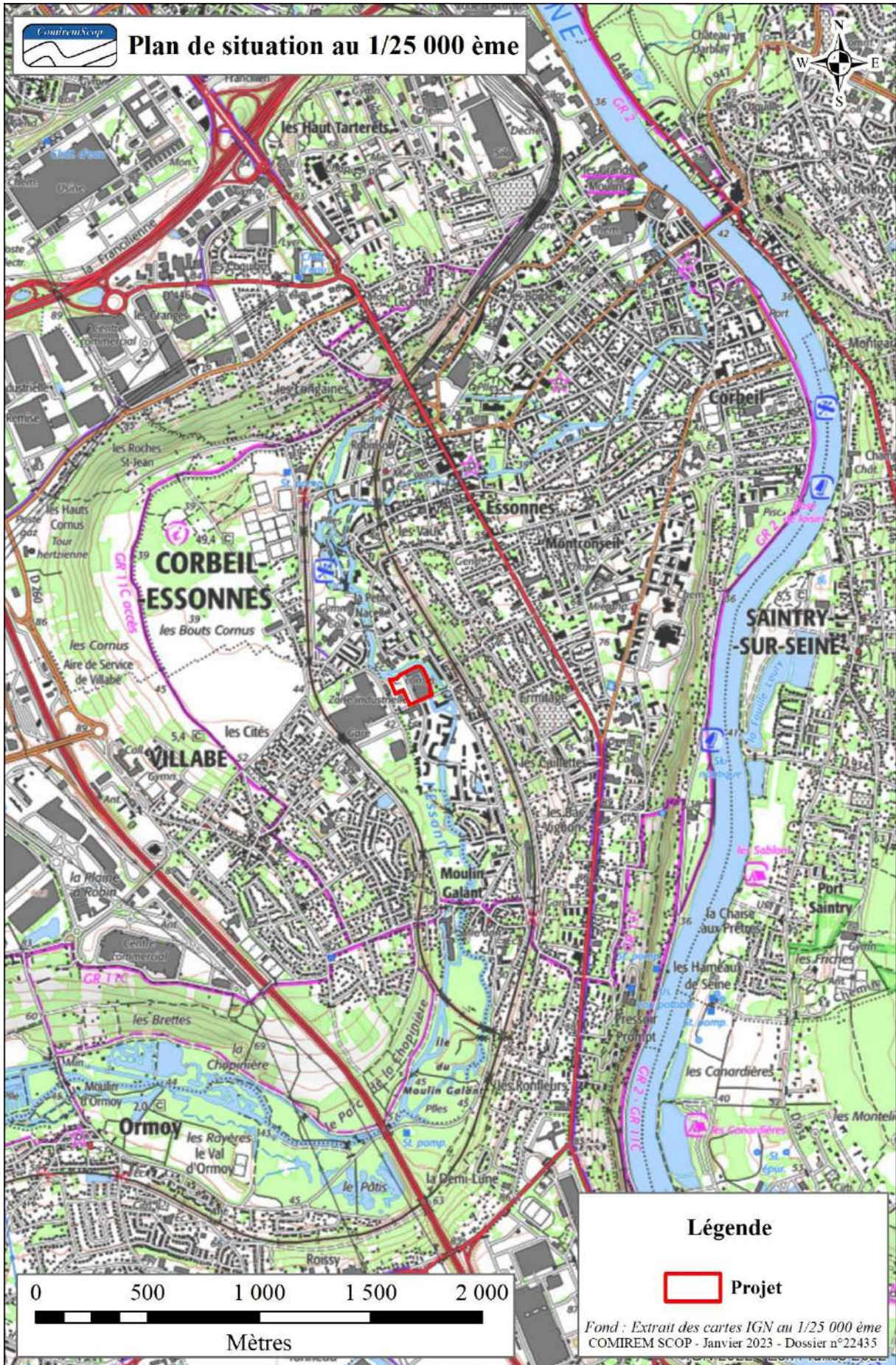


Figure 2 : Plan de situation du projet sur fond topographique

- Définition du débit de fuite

D'après le PLU de la communauté de commune de Corbeil-Essonnes, le zonage Uc correspond aux secteurs d'habitat collectif constitués ainsi qu'aux opérations de renouvellement urbain.

Le règlement prévoit :

Les aménagements réalisés sur une unité foncière ne doivent pas faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales (articles 640 et 641 du code civil).

Toute construction ou installation nouvelle doit gérer prioritairement l'assainissement de ses eaux pluviales sur l'unité foncière par des techniques alternatives (infiltration, récupération, etc.).

Dans les zones pourvues d'un réseau, le gestionnaire du réseau d'eaux pluviales n'a pas l'obligation de collecter des eaux pluviales.

Si la capacité d'infiltration du sol et du sous-sol est insuffisante, déconseillée ou techniquement non réalisable, l'excédent d'eaux non infiltré peut être rejeté le cas échéant dans le réseau public, si existant après autorisation du gestionnaire du réseau. Ce rejet sera autorisé avec un débit de fuite maximal autorisé de 1l/s/ha (pluie de période de retour 20 ans) conformément au zonage d'assainissement ; sauf prescriptions particulières imposées par les périmètres de protection des captages ou inscrites aux zonages des eaux pluviales.

En cas d'acceptation dans le réseau public, des dispositifs appropriés de traitement peuvent être imposés.

Le rejet des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées est interdit.

Pour toutes les opérations d'aménagement d'ensemble, les réseaux d'assainissement créés doivent être en mode séparatif. Les opérations doivent faire l'objet d'aménagement visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à assurer la maîtrise des débits et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

- SDAGE Seine Normandie

Les objectifs du SDAGE 2022-2027 fixent les objectifs suivants :

- Réinfiltration ou réutilisation des eaux pluviales à la parcelle si les conditions pédo-géologiques le permettent,
- Mise en place d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales au sein des collectivités,
- Assurer « zéro rejet d'eaux pluviales » vers les réseaux à minima pour les pluies courantes (10 mm),
- Concevoir des projets permettant de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol (noues, bassins végétalisés à ciel ouvert, jardins de pluie...) ou les toitures végétalisées,
- Rechercher la neutralité hydraulique pour les pluies de périodes de retour inférieures à 30 ans.
- Traitement des eaux avant rejet.

Ce paragraphe ne présente qu'une synthèse du SDAGE, pour plus de détails, il est recommandé de le consulter.

- DRIEAT Ile de France

La DRIEAT Île-de-France a publié un guide pour l'élaboration et l'instruction des dossiers relatifs à la gestion et aux rejets des eaux pluviales. Le guide fixe notamment les modalités suivantes :

- Réinfiltration ou réutilisation des eaux pluviales à la parcelle si les conditions pédo-géologiques le permettent,
- Privilégier les solutions alternatives pour limiter les ruissellements (toitures végétales, stationnement en evegreen ou pavé perméable, ...) et permettre le stockage ou la réinfiltration des eaux pluviales,
- Gestion au minimum des pluies courantes (pluies de 10mm) au sein du projet sans rejet vers le réseau,
- Utilisation des coefficients de Montana et de la méthode des pluies.

Ce paragraphe ne présente qu'une synthèse du guide de la DRIEAT, pour plus de détails, il est recommandé de le consulter.

- Définition de la pluie dimensionnante

Nous retiendrons :

- Une gestion à la parcelle des pluies de 10 mm – zéro rejet
- Que les ouvrages doivent être dimensionnés pour une pluie de retour 30 ans
- Avec un débit de fuite 1 l/s/ha

Afin d'adapter les hauteurs d'eau et la durée d'une pluie au contexte local, nous utiliserons la méthode des pluies avec les coefficients de Montana

- Volumes du projet

La surface de la parcelle cadastrale est évaluée à 18 715 m².

La superficie de la parcelle correspond au bassin versant élémentaire. La surface considérée pour la rubrique 2.1.5.0. de la loi sur l'eau est de 1,8715 ha

Le détail des surfaces prises en compte sur chaque bassin versant pour le calcul de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est donné dans le tableau suivant.

Entité du projet	Surface en m ²
Voirie/trottoir	3820
Toiture	2 700
Toiture végétalisée	765
Toiture gravillonnée	1 550
Parking	900
Stabilisé	780
Espace vert	8 200
Total	18 715

Tableau 1 : Détails des surfaces par bassin versant

L'ensemble des surfaces est détaillé sur le plan de masse.

- Coefficient de ruissellement

Les coefficients de ruissellement sont définis par le tableau suivant.

Entité du projet	Coefficient de ruissellement Niveau de service 1	Coefficient de ruissellement Niveau de service 2	Coefficient de ruissellement Niveau de service 4
Voirie/ Trottoir	0,7	0,9	1
Toiture	0,75	0,95	1
Toiture végétalisée	0,4	0,6	1
Toiture gravillonnée	0,5	0,7	1
Parking	0,7	0,9	1
Stabilisé	0,3	0,5	1
Espace vert	0	0,2	1

Tableau 2 : Coefficient de ruissellement par niveau de service

La nappe étant peu profonde à 1,30 m par rapport au terrain naturel, les eaux ne pourront pas être traitées par infiltration excepté les premières pluies. Afin de conserver 1 m entre le toit de la nappe et le fond de l'ouvrage, la seule solution techniquement réalisable est la mise en place de noue de 30 cm de profondeur maximum.

Les espaces verts ne seront pas connectés au réseau, mais localement, les écoulements pourront être captés.

- Stratégie de gestion des eaux

Gestion des premières pluies via des noues peu profondes de 30 cm

Gestion de la pluie de période de retour de 30 ans via un ou des ouvrages de rétention étanche.

Gestion de la pluie de période de retour de 100 ans via une inondation des espaces verts ou une surverse vers le cours d'eau.

- Gestion de la pluie de 10 mm (Niveau de service 1)

1.1. Bassin versant 1

Type de surface	Surface (m ²)	Coefficient de ruissellement Niveau de service 1	Surface active
Voirie/trottoir	3820	0,7	2674
Toiture	2 700	0,75	2025
Toiture végétalisée	765	0,4	306
Toiture gravillonnée	1 550	0,5	775
Parking	900	0,7	630
Stabilisé	780	0,3	234
Espace vert	8 200	0	0
Total	18 715	0,36	6644

Le volume à gérer pour les premières pluies est de $6\,644 \text{ m}^2 \times 0,01 \text{ m}^3/\text{m}^2 = 66 \text{ m}^3$

Les premières pluies (10 mm) seront gérées au sein d'ouvrages de type noues peu profond, avec un fond plat interconnecté entre elles afin de permettre de gérer un volume global de 70 m^3 .

- Gestion de la pluie trentennale (Niveau de service 2)

1.1. Coefficients de Montana – pluie de période de retour de 30 ans

La station météorologique la plus proche est Bretigny SAPC. La période statistique s'étend de 1982 à 2018.

La courbe des hauteurs d'eau cumulées est construite pour des pluies de période de retour 10 ans de différentes durées à partir des coefficients de Montana suivants (coefficients pour la formule $h = a \cdot t^{(1-b)}$ pour la station de Bretigny SAPC).

Pas de temps (durée de pluie)	a	b
6 min – 30 min	4,481	0,413
15 min – 6 h	13,296	0,762
6 h – 24 h	18,29	0,821

Tableau 3 : Coefficients de Montana de la station Météo France de Bretigny SAPC (30 ans)

Le coefficient d'apport du bassin versant a été évalué de la façon suivante.

Type de surface	Surface (m ²)	Coefficient de ruissellement Niveau de service 1	Surface active
Voirie/trottoir	3820	0,9	3820
Toiture	2 700	0,95	2565
Toiture végétalisée	765	0,6	459
Toiture gravillonnée	1 550	0,7	1085
Parking	900	0,9	810
Stabilisé	780	0,5	390
Espace vert	8 200	0,2	1640
Total	18 715	0,56	10 387

Le débit de fuite du bassin est fixé à 1 l/s/ha pour une pluie de retour de 30 ans, soit 1,87 l/s.

La formule de la méthode des pluies est la suivante :

$$V (\text{en } m^3) = 10 \times Sa \times h$$

Où :

- Sa : surface active du bassin versant (en ha) avec $Sa = S \times C$
- h : hauteur spécifique de stockage (en mm) obtenue à partir d'une construction graphique suite au calcul du débit de fuite par hectare de surface active q_s avec :
 $q_s (\text{en mm/h/ha}) = (360/Sa) \times Q_f$

Le débit spécifique est de 0,71 mm/h.

On construit la courbe des hauteurs d'eau cumulées pour des pluies de période de retour 30 ans de différentes durées à partir des coefficients de Montana suivants (coefficients pour la formule $h = a \cdot t (1-b)$ pour la station de Brétigny SAPC).

Cette courbe permet d'obtenir la hauteur spécifique de stockage h .

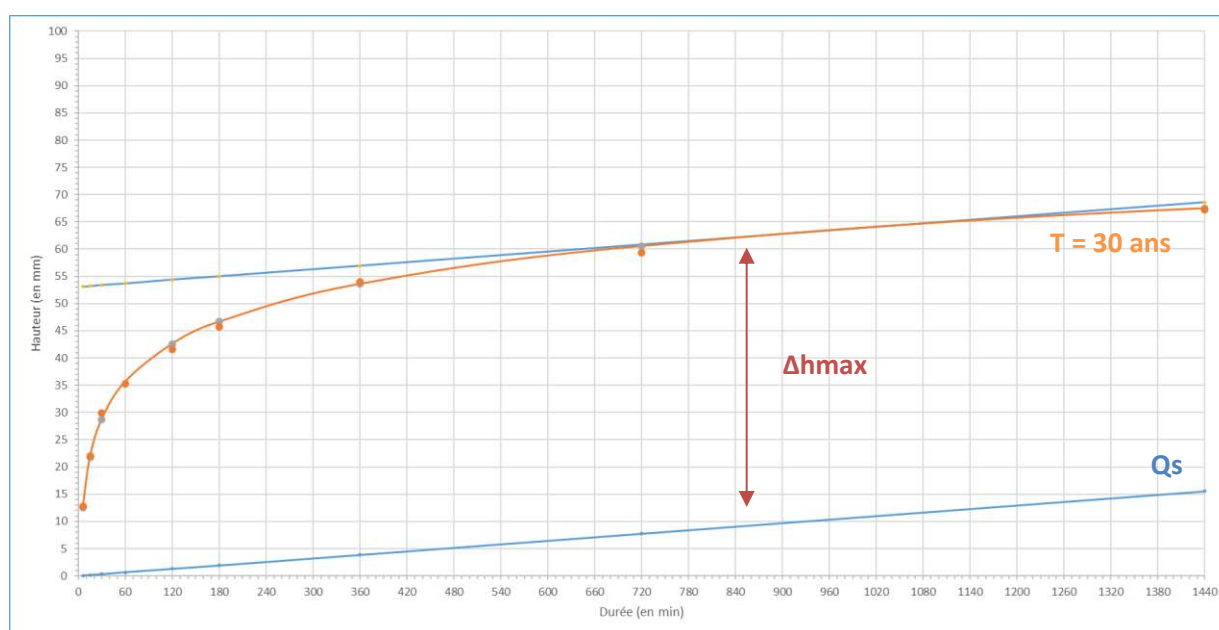


Figure 3 : Courbe des hauteurs d'eau cumulées pour des pluies de période de retour 30 ans

La valeur h obtenue est de 53 mm.

Le volume minimum de stockage à retenir pour une pluie de temps de retour 30 ans est de :

- **550 m³** avec un débit de fuite régulé de 1,87 l/s (hydrovortex)
ou
- **600 m³** avec un débit limité (ajutage).

Le *temps de vidange* est estimé à **81 h soit 3,5 jours**.

- Gestion de la pluie centennale (Niveau de service 4)

1.1. Coefficients de Montana – pluie de période de retour de 100 ans

La station météorologique la plus proche est Brétigny SAPC. La période statistique s'étend de 1982 à 2018.

La courbe des hauteurs d'eau cumulées est construite pour des pluies de période de retour 10 ans de différentes durées à partir des coefficients de Montana suivants (coefficients pour la formule $h = a \cdot t^{(1-b)}$ pour la station de Brétigny SAPC).

Pas de temps (durée de pluie)	a	b
6 min – 30 min	5,072	0,379
15 min – 6 h	16,128	0,751
6 h – 24 h	31,205	0,866

Tableau 4 : Coefficients de Montana de la station Météo France de Brétigny SAPC (100 ans)

À ce stade, on considère que l'ensemble des terrains est saturé, les coefficients de ruissellement seront égaux à 1.

À partir des coefficients de Montana, des surfaces et des coefficients de ruissellement précédemment définis, le tableau suivant synthétise les volumes générés suite à une pluie de période de retour de 100 ans.

Sa en m ²	Débit spécifique en mm/h	H en mm	Volume en m ³
18 715	0,36	76	1 525

Le volume de gestion pour à une pluie de période de retour de 100 ans est de **1 525 m³**.

- Proposition d'aménagement au stade AVP

L'aménagement devra être composé d'ouvrages de gestion des eaux pluviales :

- De type noues peu profondes (30 cm) à fond plat et interconnectées pour permettre d'infiltrer les premières pluies. Le volume des noues sera de **70 m³**.
- Dans le cadre d'une pluie d'occurrence de 30 ans, l'ensemble des eaux de ruissellement sera traité par un ou plusieurs ouvrages de rétention d'un volume global de **550 à 600 m³** en fonction de la méthode de régulation du débit de fuite retenu de 1,87 l/s.
- Dans le cadre d'une pluie d'occurrence 100 ans, il est conseillé de prévoir une zone de déversement du surplus d'eaux (inondation des espaces verts ou des parkings).

Une première approche de la gestion des eaux pluviales via les noues ont été simulé sur le plan de masse afin de développer un volume de première pluie. Le plan de masse suivant présente la localisation possible de noue.

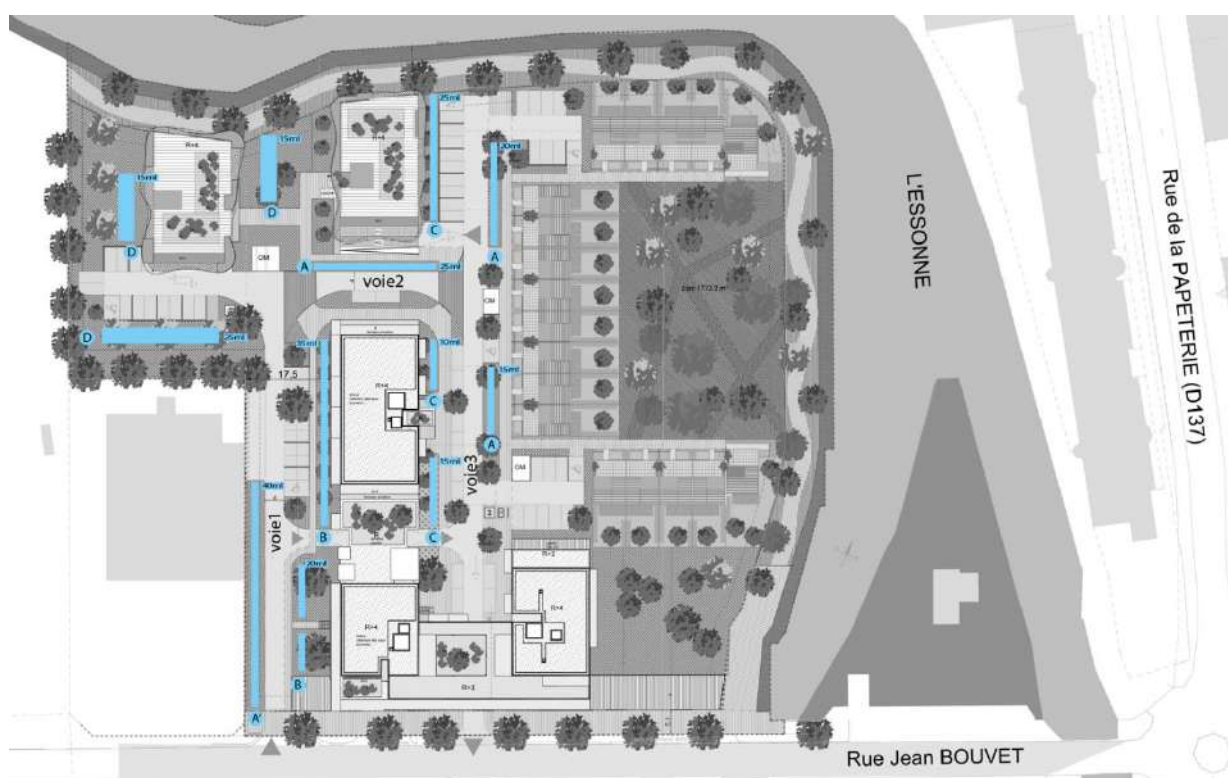


Figure 4 : Plan de masse

Le profil des noues sont présenté par les schéma suivante.

Typologie de principe des noues

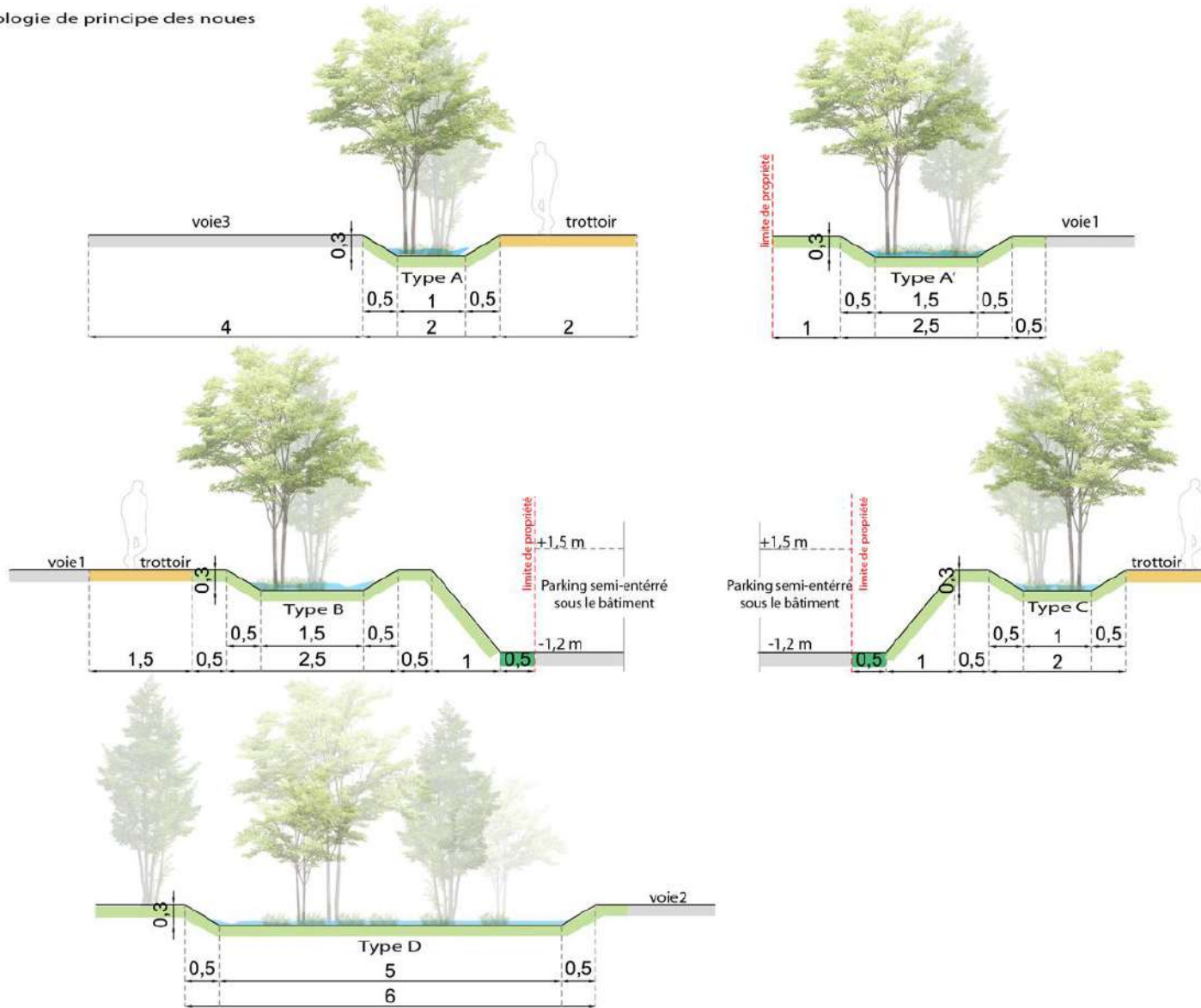


Figure 5 : Schéma des noues